



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

1721^e SÉANCE: 11 JUIN 1973

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1721)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
<i>a)</i> Résolution 331 (1973) du Conseil de sécurité;	
<i>b)</i> Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 331 (1973) du Conseil de sécurité (S/10929)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT VINGT ET UNIÈME SÉANCE

Tenue à New York le lundi 11 juin 1973, à 15 h 30.

Président : M. Yakov MALIK
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1721)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
 - a) Résolution 331 (1973) du Conseil de sécurité;
 - b) Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 331 (1973) du Conseil de sécurité (S/10929).

La séance est ouverte à 16 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

- a) Résolution 331 (1973) du Conseil de sécurité;
- b) Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 331 (1973) du Conseil de sécurité (S/10929)

1. Le *PRESIDENT (traduction du russe)* : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, je me propose, avec l'accord du Conseil, d'inviter les représentants de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie, de la République-Unie de Tanzanie, du Tchad, de la République arabe syrienne, du Nigéria, de l'Algérie, du Maroc, des Emirats arabes unis, de la Somalie, de la Guyane, de la Mauritanie, du Koweït, du Qatar et de l'Arabie Saoudite à prendre part, sans droit de vote, à l'examen de la situation au Moyen-Orient par le Conseil de sécurité.

Sur l'invitation du Président, M. M. H. El-Zayyat (Egypte), M. Y. Tekoah (Israël) et M. A. H. Sharaf (Jordanie) prennent place à la table du Conseil; et M. S. A. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. H. G. Ouangmotching (Tchad), M. H. Kelani (République arabe syrienne), M. E. O. Ogbu (Nigéria), M. A. Bouteflika (Algérie), M. M. Zentar (Maroc), M. A. Al-Pachachi (Emirats arabes

unis), M. H. Nur Elmi (Somalie), M. R. E. Jackson (Guyane), M. M. El Hassen (Mauritanie), M. A. Y. Bishara (Koweït), M. J. Y. Jamal (Qatar) et M. O. Sakkaf (Arabie Saoudite) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le *PRESIDENT (traduction du russe)* : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu, en ma qualité de président du Conseil de sécurité, une lettre de M. Ghorra, représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle celui-ci demande que la délégation libanaise soit invitée à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance. Conformément à la pratique établie et au règlement intérieur provisoire du Conseil, je propose d'inviter le représentant du Liban à occuper le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil et à participer, sans droit de vote, à l'examen de la situation au Moyen-Orient. Il sera invité à s'asseoir à la table du Conseil lorsque viendra son tour de prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. E. Ghorra (Liban) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

3. M. KHALID (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : C'est maintenant mon tour, monsieur le Président, de vous transmettre le message de l'Afrique. Avec mes collègues de l'Algérie, du Tchad, de la Guinée, du Kenya, du Nigéria et de la République-Unie de Tanzanie, j'apporte un message des sages de notre continent. Nos 41 chefs d'Etat et de gouvernement nous ont envoyés à vous pour vous dire ceci : prenez, nous vous en prions, les mesures nécessaires pour enterrer cette hache sanglante et restaurer la justice dans une région qui, dès le début des temps, a toujours été le centre du monde. Ce qui se passe là a des répercussions presque partout ailleurs. Voilà une raison. Mais si l'Afrique est préoccupée par ce qui se passe dans cette région, c'est également pour d'autres motifs.

4. L'Afrique est préoccupée parce qu'elle ne peut rester passive en voyant une partie du territoire de l'un des Etats Membres fondateurs de son organisation continentale occupée par une armée étrangère. L'Afrique est préoccupée parce qu'une injustice a été commise à l'encontre des populations de cette région en ce sens qu'"une nation a solennellement promis à une autre nation la terre d'une troisième" pour reprendre les paroles d'Arthur Koestler.

5. L'Afrique est préoccupée parce que si elle tolère que la puissance soit source de droit, il n'y aura plus de raison

valable pour résister à la barbarie anachronique du Portugal, de l'Afrique du Sud et de la minorité blanche du Zimbabwe. Les mouvements de libération nationale de notre continent fluctuent suivant les succès et les échecs des autres parties poursuivant le même objectif. Le combat du peuple palestinien pour recouvrer sa terre fait partie du même ensemble que celui de la Guinée (Bissau), de l'Angola, du Mozambique, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe.

6. L'Afrique est préoccupée parce que ce conflit catastrophique, qui a engendré des tensions économiques dans de nombreuses parties du monde, a provoqué dans certaines de ses parties plus de souffrance encore en raison de la fermeture d'une voie traditionnelle de communication.

7. L'Afrique est préoccupée parce que partout se répandent des nouvelles déconcertantes présageant une confrontation menaçante à laquelle de larges portions de son territoire et de ses populations ne pourront échapper, même si elles le veulent.

8. L'Afrique est préoccupée parce qu'elle a foi dans l'Organisation des Nations Unies et qu'elle lui doit beaucoup. Certains d'entre nous, et bien d'autres encore, lui doivent leur existence même. C'est en raison de cette foi que l'Afrique a attendu pendant six ans que l'Organisation mette un terme à cette tragédie. Et si l'Afrique s'agite aujourd'hui, c'est parce qu'elle ne peut rester plus longtemps spectatrice alors qu'un seul membre de l'Organisation mondiale cherche à faire sombrer le navire.

9. Telle est l'essence du message que nous vous transmettons de la part d'une organisation qui représente presque un tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies et quelque 300 millions de personnes. Et en toute humilité, je voudrais qu'il me soit permis de dire que, lorsque l'Afrique parle, le monde ferait bien de lui prêter attention, non pas parce que l'Afrique est bardée d'acier mais parce que son sens de la justice est instinctif. La dernière fois que le monde a méconnu les avertissements de l'Afrique, un désastre s'est abattu sur lui. C'était l'époque où l'Empereur d'Ethiopie haranguait la Société des Nations pour qu'elle empêche les fascistes d'asphyxier sa population et de ravager son territoire. Mon ami, M. El-Zayyat, a habilement et amplement cité le discours de Sa Majesté [1717^{ème} séance]. Ce qu'il n'a pas dit, c'est que les grands et les puissants n'ont pas entendu l'appel de l'Empereur et que, trois ans plus tard, la seconde guerre mondiale éclatait au nom de la liberté et de la justice.

10. Aujourd'hui, l'Afrique revient non pas sous les traits d'une personne solitaire, mais avec un cortège important d'émissaires. Et croyez-moi bien, la seule pensée que l'Organisation des Nations Unies puisse suivre l'exemple de la Société des Nations nous fait frémir. Nous ne voulons pas y penser, mais nous ne dirions pas la vérité si nous ne disions pas que nous y pensons pourtant. Il est intéressant de noter que la même idée a traversé aussi l'esprit de Mme Golda Meir elle-même, premier ministre d'Israël. S'adressant à l'Assemblée générale des Nations Unies à

l'occasion de la session commémorative, Mme Golda Meir a déclaré :

“La première guerre mondiale devait être la guerre qui aurait mis un terme à toutes les guerres. Ceux d'entre nous qui étaient alors des adolescents l'ont cru. Le monde entier voulait que cela fût vrai. La Société des Nations devait être garante qu'il en serait ainsi. Et nous avons tous été les témoins et les victimes de son échec.

“Je suis convaincue que la raison de cet échec n'était pas l'absence d'un sincère désir de paix, mais un manque de détermination pour agir afin de maintenir cette paix. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler les paroles émouvantes prononcées par l'Empereur d'Ethiopie lorsqu'il est apparu devant notre organisation, en 1962, pour nous mettre en garde contre un retour à l'inaction internationale qui avait ouvert la voie à l'agression commise contre son pays et avait mis ainsi en danger la paix du monde. C'est à la lumière du tragique échec de la Société des Nations que nous devons juger des succès et des insuccès de notre organisation qui a pris naissance après la dure expérience de la seconde guerre mondiale, laquelle avait montré clairement qu'il était indispensable de créer un organisme mondial capable d'agir sur le plan international pour empêcher une troisième guerre mondiale¹.”

11. Pensons-nous tous la même chose, ou les mots ont-ils un sens différent pour certains ? Le monde est absolument fondé à nous demander pourquoi nous nous réunissons maintenant. Qu'y a-t-il de nouveau ? Pourquoi nous présentons-nous plus résolus que jamais ? La réponse est très simple : le monde ne devrait pas oublier que, depuis que cette crise s'est abattue sur lui, nous n'avons jamais cessé d'y songer. L'Afrique ne s'en est pas mêlée sur un coup de tête. Sans arrêt, depuis la guerre de 1967, elle a demandé à la communauté mondiale représentée ici de chercher le moyen de vaincre l'obstination de ceux qui s'opposent à une conciliation.

12. Les procès-verbaux de nos réunions au sommet et à l'échelon ministériel en sont la preuve. Nous sommes venus ici maintenant parce que, sur bien des points, l'atmosphère politique qui existait en novembre 1971 semble prévaloir. Maintenant comme alors, on constate une accalmie inquiétante. Maintenant comme alors, le Conseil suit une tendance dangereuse : noyer le monde sous des arguments spécieux qui autorisent les échappatoires et des changements de position scandaleux. Maintenant comme alors, on entend le cliquetis menaçant des armes. C'est pour toutes ces raisons que nos chefs d'Etat et de gouvernement nous ont demandé de venir ici pour vous faire connaître leur sentiment et les opinions qui ont été exprimées au cours de leur réunion. Ce faisant, nous voulons, comme l'a dit l'autre jour mon ami John Malecela [1718^{ème} séance], vous déclarer que nous vous appuierons dans toute action constructive que vous déciderez pour restaurer la paix au Moyen-Orient et maintenir la foi de l'Afrique en l'Orga-

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières, 1876^{ème} séance, par. 74 et 75.

nisation des Nations Unies aussi ferme que nous le souhaitons.

13. Examinons donc brièvement la situation telle qu'elle est, la situation que nous espérons modifier. Malgré les 310 résolutions adoptées depuis 1948 par les principaux organes de l'ONU sur le problème palestinien, Israël persiste à croire que toute la jurisprudence de l'Organisation en l'occurrence ne repose que sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Admettons qu'il en est ainsi, soit. Mais où cette résolution nous a-t-elle menés depuis novembre 1967 ?

14. Les entretiens des Quatre Grands, commencés en avril 1969 sur l'initiative de la France, sont arrivés au point mort en décembre de la même année parce que les Etats-Unis d'Amérique ont estimé qu'ils ne pouvaient continuer de discuter avec les autres membres permanents du Conseil. L'initiative prise par le Secrétaire d'Etat Rogers en juin 1970 n'a pas abouti, non plus que l'offre du Président Sadat de février 1971.

15. Le 8 février 1971, l'ambassadeur Gunnar Jarring a proposé une formule nouvelle. Son initiative n'était pas le fruit de l'imagination d'un homme solitaire comme certains veulent le faire croire en présentant l'aide-mémoire Jarring comme un effort gratuit pour élaborer une résolution soigneusement conçue. Il s'agissait d'une tentative pleine d'imagination d'un bâtisseur de paix sincère, et cette proposition était conforme aux vues des auteurs de la résolution. Le projet de déclaration des quatre puissances présenté le 1er mars 1971 par les Etats-Unis disait :

"Les Quatre Grands ont noté avec satisfaction l'initiative prise le 8 février par le représentant spécial du Secrétaire général et qui leur paraît être en pleine conformité avec son mandat tel qu'énoncé dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

"Ils ont réaffirmé qu'ils appuyaient la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et les efforts du représentant spécial et ont émis l'avis que les parties devraient coopérer avec lui et lui répondre de façon positive."

16. En outre, le groupe de travail des adjoints, le 3 mars 1971, a publié un projet de communiqué approuvé et présenté par les représentants permanents le 5 mars de cette année. Il y était dit :

"Les Quatre Grands ont réaffirmé qu'ils appuyaient la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et les efforts du représentant spécial et ont émis l'avis que les parties devraient coopérer avec lui et lui répondre de façon positive. Ils se sont félicités de l'initiative prise par le représentant spécial le 8 février à propos des questions clefs du règlement, et ont exprimé l'avis qu'en prenant cette initiative, l'ambassadeur Jarring agissait de façon pleinement conforme aux termes du mandat à lui confié par la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité."

17. Depuis décembre 1967, lorsque l'ambassadeur Jarring a pris contact avec les parties intéressées, le côté israélien a eu l'idée de négociations directes. Quand ils ont admis l'idée de négociations indirectes, en 1970, ils ont stipulé qu'il ne s'agirait que d'une première étape. Devant une pareille idée

fixe, on a l'impression qu'Israël cherche non pas à conclure la paix, mais à humilier les vaincus, notamment l'Egypte. Est-ce là ce que veut le Conseil de sécurité, ce que veulent ceux qui préconisent des négociations directes ou indirectes ? Le général Burns, ancien chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, était-il loin de la vérité lorsque, cinq ans environ avant la guerre de juin, il résumait ainsi les intentions d'Israël :

"Chaque jour, ils disent bien haut qu'ils veulent la paix, un règlement pacifique aussi rapidement que possible, qu'ils sont prêts à négocier avec les Arabes n'importe quand, n'importe où. Mais bien entendu, ce qu'ils veulent, c'est la paix à leurs propres conditions."

18. En mars 1971, le Secrétaire général U Thant a fait savoir au Conseil que le fait que la tentative de M. Jarring pour sortir la situation de l'impasse n'avait pas encore été couronnée de succès était "un sujet de préoccupation croissante". Il ajoutait :

"Je fais appel, en conséquence, au Gouvernement israélien pour lui demander d'examiner à nouveau cette question et de répondre favorablement à l'initiative de M. Jarring." [S/10070/Add.2, par. 15.]

19. Cet appel est resté sans réponse. L'Afrique a décidé de rompre ce silence. Elle devait faire quelque chose, et elle l'a fait, huit mois seulement après cette importante déclaration. Le Comité de dix chefs d'Etat africains a été créé. Il n'y avait pas d'autre solution. Le monde avait fait fausse route.

20. Mettant toute modestie de côté, je dirai que le Comité de dix chefs d'Etat africains s'est magnifiquement acquitté de la mission d'enquête, dont il est question dans le rapport du Secrétaire général [S/10929, par. 93, 95 et 96]. Il est intéressant de noter que nos dirigeants sont parvenus à la conclusion qui, 23 ans plus tôt, avait été celle d'hommes qui disposaient de beaucoup plus de temps et avaient accès à d'innombrables sources de renseignements. A mon avis, il s'agit d'esprits objectifs qui pensent de même. Le Secrétaire général nous dit, dans la partie de son rapport où il est question de cette action africaine :

"La mission est parvenue à la conclusion qu'on pouvait tenir leur succès pour certain, si la mise en pratique de la notion de frontières sûres et reconnues ne contraignait pas l'Egypte à aliéner une partie de son territoire national, et qu'il s'agissait d'obtenir d'Israël qu'il donne son consentement à la mise en place (sans annexion territoriale) de dispositifs offrant des garanties suffisantes pour assurer sa sécurité." [Ibid., par. 96.]

21. Et voici ce que je voulais dire par "esprits objectifs qui pensent de même". L'article V de la Convention d'armistice général conclue entre l'Egypte et Israël le 24 février 1949 stipule :

"La ligne de démarcation ne doit nullement être considérée comme une frontière politique ou territoriale²..."

² Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 3.

Il en va de même pour les trois autres Etats arabes voisins. La Convention d'armistice général conclue avec chacun d'eux la même année stipulait que les lignes de démarcation étaient déterminées sans que l'on préjuge le règlement définitif de la question palestinienne. Et c'est là que le bât blesse : le règlement de la question palestinienne. Nous sommes mieux placés que quiconque pour savoir pourquoi. L'Organisation des Nations Unies a choisi d'appeler "question palestinienne" les problèmes arabo-israéliens qui surviennent chaque année. Nous ne pouvons, aujourd'hui, nier l'existence d'un peuple palestinien et d'une nation palestinienne. On ne peut le nier en avançant des arguments pharisaïques, et les faux-fuyants risquent de mener ceux qui connaissent moins bien le problème à des illusions dangereuses. Mais ceux qui sont au courant n'ont pas le droit de le faire, à moins que nous ne voulions voir nos efforts aboutir à un désastre.

22. La logique de nos 10 sages irrite les dirigeants d'Israël. Ils aimeraient penser que la crise du Moyen-Orient est une conséquence de la guerre de juin 1967. En réalité, la guerre de juin est la conséquence de la crise qui règne dans la région depuis qu'Israël a réussi à devenir un Etat en 1947. Toute référence à la Convention d'armistice paraît fâcheuse à Israël, parce qu'en remontant 25 ans en arrière, on voit les choses plus clairement; cela ne signifie pas nécessairement, toutefois, que nous oublions les conséquences de la guerre et de la diplomatie internationale actuelle. On ne peut dissocier le présent du passé. Ils forment un tout, le prélude à l'avenir. Ceux qui ont un sens presque pathologique de l'histoire et du patrimoine devraient être les premiers à le comprendre. A propos de l'autre question, celle de l'intégrité territoriale des Etats Membres de cette organisation, Israël ne parle pas la même langue que notre Comité de dix chefs d'Etat africains, ni, d'ailleurs, que l'Organisation des Nations Unies.

23. Six ans après que le Conseil s'est prononcé contre l'acquisition de territoires par la conquête et la raison du plus fort et deux ans après la conclusion adoptée en la matière, par le Comité africain de paix, de la façon qu'a rapportée le Secrétaire général, le Premier Ministre d'Israël, Mme Meir, persiste dans ce qu'elle considère comme étant la seule vérité. Dans le numéro d'avril 1973 de la très respectable revue *Foreign Affairs*, elle déclare :

"Les changements de frontières qu'Israël recherche n'impliquent pas de perte de territoires indispensables aux intérêts arabes. Dans le passé, le désert du Sinai n'a servi en rien aux Egyptiens, sinon pour leur fournir une base propice d'attaque contre Israël et pour maintenir le blocus. Aucun Egyptien ne vit au Sinai et, seules, quelques tribus de Bédouins (qui ne sont pas des citoyens égyptiens) en parcourent les sables. Charm-El-Cheikh, avant-poste désert, inhabité, n'était utilisé par les Egyptiens que pour bloquer le golfe d'Aqaba. En tout cas, Israël, dans un accord de paix, ne cherchera pas à conserver l'ensemble ou la plus grande partie du Sinai. Quant aux hauteurs du Golan, elles constituaient principalement une forteresse militaire qui menaçait nos installations agricoles dans la vallée en contrebas. La rive occidentale présente un problème plus complexe. J'ai dit

clairement, à plusieurs reprises, que, dans des négociations avec le Royaume de Jordanie, nous ferons naturellement des propositions en vue d'un accord territorial."

24. Cette attitude de condescendance est une marque de vanité et, lorsqu'on lit de telles paroles, on croit que c'est un texte provenant de quelqu'un qui a conquis le monde et n'a pas seulement gagné une bataille contre quelques pays arabes. Qu'y a-t-il d'autre ? Le Premier Ministre d'Israël poursuit, dans le même article, en affirmant que "Jérusalem demeurera unie et la capitale d'Israël". Or le rapport du Secrétaire général énumère, dans 12 paragraphes, les résolutions qui ont été adoptées depuis le 4 juillet 1967 et qui montrent la fermeté de l'opinion mondiale sur la question de Jérusalem.

25. Il faut être bien malade pour penser que nous sommes antisémites ou anti-Juifs, nous, en Afrique, mais la façon dont Israël se conduit depuis des années nous amène à reprendre à notre compte ce qu'a dit Henry A. Byroade à Israël dès 1954 :

"Vous devriez renoncer à votre attitude de conquérants et à la conviction qu'une politique de meurtres et de représailles est la seule politique que vos voisins puissent comprendre. Vous devriez faire en sorte que vos actes correspondent à vos fréquentes déclarations d'un désir de paix."

26. Le message que nous vous apportons d'Afrique n'est pas différent du conseil donné à Israël par l'un des éminents intellectuels d'aujourd'hui. Ce conseil a été ignoré et nos propres efforts n'ont pas abouti. Nos chefs en sont donc arrivés à la même conclusion que celle à laquelle est parvenue John Davies 15 ans après ce sage conseil. Comme lui, les chefs africains croient maintenant que : "... en fin de compte, il faut toujours se préparer à imposer des mesures correctives à Israël à l'encontre de sa volonté." Plusieurs de nos leaders participaient déjà à la vie publique lorsque le comte Bernadotte parlait de ce qu'il appelait "l'arrogance d'Israël" et sa "répugnance criante à coopérer", ainsi que du "comportement orgueilleux du Gouvernement juif et de son refus de tout compromis". Des expériences telles que celle-là sont généralement qualifiées de sentiment pro-arabe, mais c'est vraiment nier les faits. Le comte Bernadotte s'est vu plus que justifié 20 ans plus tard. Il suffit de parcourir la section sur le problème des réfugiés de Palestine dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis, et de s'imaginer la façon dont le comte Bernadotte aurait réagi aux nombreuses demandes adressées à Israël, le priant :

"de cesser de détruire les abris des réfugiés et d'obliger ces derniers à quitter leur lieu de résidence, ainsi que de prendre immédiatement des mesures efficaces pour permettre le retour des réfugiés intéressés dans les camps dont ils avaient été déplacés et de fournir des abris où ils puissent se loger de façon satisfaisante." [S/10929, par. 42.]

27. Le cœur de la question est qu'Israël a depuis longtemps décidé qu'"une solution complète du problème des réfugiés ne viendrait que lorsque les Etats arabes auront

assumé leur pleine responsabilité sur le vaste territoire dont ils disposent". C'est là la voix d'une personnalité qui n'est autre que le Premier Ministre d'Israël, et qui a prononcé ces paroles il y a trois mois seulement. Ce sont là des paroles de conquérant, non pas de quelqu'un qui veut la paix.

28. Ainsi, qu'espère l'Afrique ? Que fera-t-on maintenant ? Nous ne prétendons pas avoir le monopole de la sagesse; mais, quant à moi en tout cas, je pense que nos leaders voudraient tout d'abord que M. Jarring reprenne sa mission. Les épreuves de M. Jarring ont été nombreuses et, si l'on voit un héros apparaître dans le rapport du Secrétaire général, c'est bien Gunnar Jarring. Je ne parle pas de ses épreuves physiques, de ses voyages entre ici, Moscou, Le Caire, Tel-Aviv, Chypre et l'Afrique occidentale. Je parle de la force morale dont il a fait preuve devant la façon dont Israël traitait sa mission et, à un certain moment, sa propre personne.

29. Sur la question du retrait, par exemple, les autorités israéliennes "ont répété leurs déclarations publiques selon lesquelles elles ne se considéraient pas liées par la résolution 2799 (XXVI) de l'Assemblée générale." [*Ibid.*, par. 102.] Elles ont dit clairement que :

"... elles ont estimé qu'avant que des discussions puissent avoir lieu sous les auspices de M. Jarring, celui-ci devrait donner l'assurance qu'il considérerait son mandat comme découlant uniquement de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et qu'il ne se considérerait pas comme lié par la résolution 2799 (XXVI) de l'Assemblée générale ni par son aide-mémoire du 8 février 1971" [*Ibid.*].

Ce n'est pas un homme intelligent, plein de ressources et ayant le courage de ses convictions que l'on désire, c'est un postier. L'ambassadeur Jarring n'est pas sorti de son mandat lorsqu'il a rédigé son aide-mémoire; il a cherché un moyen de sortir de l'ornière; il a voulu mettre fin à quatre années de futilités échappatoires. Nous croyons qu'il a fait beaucoup et que toute tentative de modifier son style serait regrettable. Sa tâche n'est pas celle d'un messenger; elle requiert un esprit d'invention, d'ingéniosité, de l'énergie. Il a les qualités nécessaires et nous recommandons qu'il reprenne ses efforts.

30. Mais que devrait-il faire maintenant ? La position africaine est évidente d'après ce que vous avez pu voir. Elle repose sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Les Africains s'opposent à l'opinion qui dit que la résolution est ambiguë. Ils n'ont pas aimé les querelles qui ont précédé son adoption. Ils demandent qu'elle soit mise en application telle qu'elle est. Ils vont même plus loin : ils demandent au Conseil de fixer une date limite pour le retrait total des forces armées israéliennes de tous les territoires arabes occupés. Le Président de la dernière session de l'Organisation de l'unité africaine, le général Yakubu Gowon, du Nigéria, a précisé ce point de façon qui ne laisse place à aucun doute. Le Président du Conseil de sécurité lui-même doit le reprendre devant l'Assemblée générale si, d'ici à septembre, il n'y a aucun signe permettant de croire que l'on va sortir de l'impasse. Si le Conseil suit cette voie, il nous trouvera derrière lui comme un seul homme.

31. Le Conseil de sécurité doit faire face à une tâche formidable; mais il ne doit pas reculer. Il reste à voir dans quelle mesure le Secrétaire général et M. Jarring seront aidés par les grandes puissances. Si l'on en juge par l'attitude passée des gouvernements successifs des Etats-Unis d'Amérique, on ne peut manquer de craindre qu'il ne vienne guère d'aide de ce côté à l'avenir, à moins qu'un changement total ne se manifeste dans l'opinion publique américaine. Il appartient aux citoyens des Etats-Unis d'en décider. Quant à nous, nous pouvons seulement dire qu'il est temps que les Etats-Unis d'Amérique, dans leur intérêt même, dans celui de la paix mondiale, dans celui des Africains et des Arabes, se prononcent clairement sur ce problème en toute objectivité. Leur responsabilité n'est pas mince. Beaucoup de grandes puissances ont commis de graves péchés volontairement et dans leur propre intérêt. Leur histoire fourmille d'exemples d'actions peu reluisantes; mais, à la réflexion, ces actes ne les empêchent pas, par ailleurs, d'avoir une histoire aussi bonne que quiconque. Mais je ne connais aucun exemple dans l'histoire où une grande puissance ait, de sa propre volonté et contre son propre intérêt, décidé de s'associer à un péché. L'Amérique se rendrait justice à elle-même en se dégageant des entraves dont elle s'est volontairement chargée en ne croyant qu'Israël à propos de cette question et en ne faisant absolument aucun cas de l'opinion des Arabes ni, en fait, de celle du reste du monde.

32. La voix de la raison nous est venue, il y a quelques années, de l'éminent intellectuel et presque liturgique sénateur William Fulbright, de Washington. Prenant la parole devant l'Annual Political Union à Yale, en avril 1971, le Sénateur a, au cours de sa brillante conférence intitulée "New Internationalism", dit ce qui suit à propos du Moyen-Orient :

"Pour des raisons qui pourraient appeler notre sympathie, mais non notre appui, Israël poursuit une politique périmée — et en grande partie illusoire — d'indépendance. Comme l'a dit le ministre des affaires étrangères Eban, "une nation doit être capable d'isolement tenace". En fait, ni Israël, ni aucune autre nation n'est capable d'une politique d'isolationnisme aussi profond à notre époque. Israël dépend considérablement des Etats-Unis tant pour les armes que pour l'aide économique. En décembre dernier seulement, le Congrès a alloué un crédit d'un demi-milliard de dollars pour l'aide militaire à Israël. Depuis 1948, le Gouvernement des Etats-Unis a fourni 1,4 milliard de dollars en aide économique directe à Israël; cela n'inclut pas l'aide militaire. Depuis 1948, des citoyens américains privés ont fourni encore 3 milliards de dollars en contributions pouvant être déduites de l'impôt et achètent régulièrement entre 300 et 400 millions de dollars d'obligations israéliennes par an. Dans l'aide militaire américaine massive, qui a beaucoup augmenté depuis la guerre de 1967, sont inclus des avions, des missiles et des systèmes électroniques plus perfectionnés que ceux qui sont fournis aux pays avec lesquels nous avons conclu une alliance dans le cadre de l'OTAN ou de l'OTASE. Je ne vois pas comment l'on peut concilier cela avec une politique d'"isolement tenace" de la part d'Israël.

“Encore plus important que la dépendance d’Israël à notre égard est le fait que nous avons nous-mêmes un intérêt crucial au Moyen-Orient : éviter un conflit avec l’Union soviétique. D’ailleurs, il n’est pas besoin d’être grand clerc pour imaginer une nouvelle crise arabo-israélienne dans laquelle les deux parties parviendraient à entraîner leurs protecteurs respectifs dans un conflit ouvert. Le premier ministre Meir dit que nous ne devrions pas insister sur le retrait israélien des territoires arabes conquis parce que, comme elle le dit, “ce n’est pas la frontière des Etats-Unis...” Si, en fait, ce n’était que cela, si Israël, comme le Premier Ministre le dit, était vraiment prêt à “se défendre lui-même” sans mettre les autres en jeu, il serait peut-être bon de laisser les Arabes et les Israéliens résoudre leurs différends, ou lutter jusqu’à ce qu’ils parviennent à une solution qui leur soit propre. Mais nous savons tous que ce n’est pas le cas, que les intérêts américains de la plus haute importance sont en jeu, qu’une autre guerre au Moyen-Orient pourrait fort bien nous opposer aux Russes et que, par conséquent, nous avons non seulement le droit, mais une réelle responsabilité, d’user de notre influence.”

33. Je vais maintenant poursuivre mon intervention en disant ce qu’il devrait, à notre avis, résulter de ce débat. Une fois que la mission de M. Jarring aura été réactivée et le retrait total des forces d’occupation assuré, une atmosphère différente sera créée et de nouvelles idées devront alors de toute nécessité surgir. Ce n’est pas par l’argumentation stérile au cours d’entretiens directs, indirects et semi-directs qu’elles surgiront. Ce qu’il faut, c’est rétablir la confiance. Les hommes peuvent être brutaux, égoïstes : ils ne cesseront jamais de devenir plus intelligents, plus instruits. Le message africain est donc de régler les choses les plus importantes en premier lieu.

34. Nous avons entendu le représentant du Nigéria parler de la résolution adoptée par l’OUA à Addis-Abeba avant notre venue, mais, pour résumer ce que je disais au sujet du désir de l’Afrique de réactiver la mission de M. Jarring, je voudrais que vous me permettiez de donner lecture de ce que je considère se rapporter le plus à la question que j’ai posée il y a quelques instants, à savoir : qu’allons-nous faire maintenant ? Une résolution de l’OUA, adoptée à Addis-Abeba, dans son paragraphe 3, déplore l’attitude négative d’Israël, cette attitude d’obstruction qui empêche la reprise de la mission Jarring; elle invite Israël, au paragraphe 4, à déclarer publiquement qu’il respecte le principe de la non-annexion de territoires par le recours à la force, et, au paragraphe 5, invite aussi Israël à se retirer immédiatement de tous les territoires arabes occupés et à revenir aux lignes d’avant le 5 juin 1967, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967.

35. Avant de terminer, je voudrais souligner un avis important qui figure dans le chapitre intitulé “Observations” du rapport du Secrétaire général. C’est important parce que cela concerne la sauvegarde de l’Organisation des Nations Unies elle-même. Le Secrétaire général fait allusion aux efforts déployés par l’Organisation et poursuit en nous avertissant que “... ces efforts ne peuvent être utiles que si

les parties intéressées veulent y recourir” [S/10929, par. 117].

36. Nous devons faire observer ici que l’Egypte a partagé presque toutes les idées avancées par les organes de l’ONU. Pas Israël et, lorsqu’il l’a fait, son assentiment était toujours accompagné de réserves. Il devrait revoir son attitude. Il ne peut pas toujours compter sur les opinions divergentes existant dans le monde arabe. Elles ne sont pas non plus quelque chose d’absolu. Le Ministre des affaires étrangères d’Israël l’a reconnu lorsque cela lui convenait de le faire. Parlant de la vente d’armes par les Etats-Unis d’Amérique à l’Arabie Saoudite et au Koweït, il a dit que l’Amérique devrait noter que :

“... il est important de comprendre que même ces Etats qui sont en désaccord les uns avec les autres sur des questions de politique ou des questions internationales sont unis dans leur hostilité à l’égard d’Israël.”

C’est vrai; mais ce qui unit les Arabes, les Africains et, en fait, le monde dans son ensemble, ce n’est pas tant l’hostilité à l’égard d’Israël que le désir de voir une paix juste et honorable régner au Moyen-Orient. Les dirigeants israéliens doivent aider le monde en étant un peu conséquents.

37. Les 25 années qui se sont écoulées depuis la création de l’Etat d’Israël ont été des années de véritable angoisse pour cet Etat et pour les Arabes, et aucune parole ne peut dissimuler ce fait. Israël a gagné une guerre mais n’a pas gagné la paix; il ne la gagnera vraisemblablement pas tant qu’il vivra dans un monde imaginaire. Cela ne plaira pas à Israël et à son monde particulier. Le Premier Ministre d’Israël estime que :

“... il ne saurait y avoir de plus grande erreur, en évaluant la situation actuelle au Moyen-Orient, que de prétendre que le conflit se poursuit à cause de revendications politiques arabes précises.”

Puis elle énumère les revendications qui, à son avis, ne constituent pas un problème : “... les tribulations des réfugiés arabes, la présence israélienne sur la rive occidentale, ou dans le Sinaï, la réunification de Jérusalem”. En ce qui la concerne, ce ne sont pas là les causes du conflit. “La source du conflit”, prétend-elle, “est l’attitude arabe à l’égard de l’existence et de la sécurité mêmes d’Israël. Une fois que les pays arabes accepteront la légitimité d’Israël comme nous avons toujours accepté la leur...” Si ce n’est pas là quelque chose d’imaginaire, de quoi s’agit-il alors ? C’est précisément ce mythe-là qui est à la racine du problème. Comment y répondre ? Je ne sais pas. Peut-on le contrecarrer ? On en doute. Voilà pourquoi nous pensons que l’Afrique devrait peut-être modifier son attitude à l’égard d’Israël si ce pays continue de suivre sa politique.

38. Il faut espérer qu’Israël comprendra que ce n’est qu’après avoir étudié la vérité que la paix peut être édiflée — vérité que tous ceux qui croient en l’ONU devraient toujours faire respecter à savoir vivre et laisser vivre. L’un des plus illustres bâtisseurs de l’Organisation, M. Dag Hammarskjöld, a dit :

“Pour pouvoir vivre les uns avec les autres, il faut voir ce que pensent et ressentent les autres. Personne ne peut

faire l'objet de coercition et être contraint à penser comme vous ou moi. Pendant un moment, peut-être, mais, pour toujours : impossible."

39. Voilà comment marche le monde. Voilà comment marche l'Organisation des Nations Unies. Voilà la voie sur laquelle le Conseil doit s'engager. L'autre possibilité est effrayante. Elle est affreuse, brutale, sans lendemain. Mais, en l'absence de justice, c'est la voie que l'on est tenté de suivre. Nous avons appris dans nos pays respectifs que le corollaire de l'oppression, c'est la sédition. Mais si le monde veut prendre la voie de la Charte, il doit de plus en plus être enclin à penser comme un grand penseur juif, Martin Buber, qui a écrit dans son *Paths in Utopia* : "La puissance abdicque seulement sous la contrainte de la contre-puissance."

40. Nous sommes donc là, non pas pour demander la lune, mais pour vous demander de faire ce que vous devez faire dans le cadre de votre compétence. Selon les propres paroles du sénateur Fulbright, le problème du Moyen-Orient vous fournit

"la meilleure occasion depuis la seconde guerre mondiale d'utiliser les procédures de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies de la façon envisagée à peu près par ceux qui les ont mises au point et, ce faisant, de créer un précédent valable pour l'avenir".

41. En résumant la situation au Moyen-Orient dans son discours devant la dixième Session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a déclaré ceci :

"La nature très difficile du problème peut être due en grande partie au fait que des principes fondamentaux de la Charte sont en cause : le caractère sacré de l'intégrité territoriale des Etats Membres, le droit de chaque Etat d'être en sécurité à l'intérieur de ses frontières, et le droit inaliénable des peuples à l'autodétermination. Ces principes sont d'une importance cruciale pour la mise au point de tout accord de paix. Qu'il me soit permis de souligner que nous avons affaire à une situation particulièrement explosive. Le temps ne travaille pas pour nous. Les éléments de cette question montrent que plus longtemps les problèmes demeureront en suspens, plus ils deviendront compliqués. Les nouveaux efforts déployés afin de trouver une solution à un règlement au Moyen-Orient ne seront pas nécessairement vains. Ces efforts doivent comprendre une nouvelle estimation des possibilités et des procédures du Conseil de sécurité lui-même pour la conciliation et la recherche de tous les moyens par lesquels le mécanisme de l'Organisation des Nations Unies pourrait être utilisé pour aider les parties à parvenir à un règlement juste et durable."

42. Par conséquent, il est tout à fait juste de dire que ce qui est en cause n'est pas Israël, mais le Conseil de sécurité lui-même. Il a donc été réconfortant, l'autre jour, de lire la déclaration faite par l'ambassadeur John Scali, représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, au cours du dîner annuel Nations Unies-Etats-Unis, et la référence qu'il a faite quant à notre effort au sein du

Conseil de sécurité comme étant "le témoignage de l'espoir constant de l'humanité de voir la grande organisation internationale avancer en direction de son objectif le plus important, qui est de sauvegarder la paix". Nous espérons que les actes seront à l'égal de ces paroles.

43. Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole et de m'avoir écouté patiemment. Votre rôle en tant que président, ce mois-ci, ne sera pas une tâche des plus faciles, mais j'ai la plus grande confiance en votre compétence. En fait, vos remarques liminaires sur la situation dans le monde m'incitent à espérer qu'aucun membre de cet organe, gardien de la paix, ne tiendra le monde en otage pour ses prétendus intérêts nationaux. Je vous assure, monsieur le Président, ainsi que notre Secrétaire général si compétent et vigilant et l'infatigable M. Jarring, de la coopération de l'Afrique, qui m'a fait l'honneur de me désigner comme l'un de ses émissaires. Tout au long de mon intervention, je me suis adressé à vous en tant que président du Conseil de sécurité. Mais les aimables paroles que vous avez prononcées à l'égard de votre prédécesseur, l'ambassadeur Rahmatalla Abdulla, représentant de la République démocratique du Soudan, m'ont profondément touché. Je vous en suis reconnaissant, de même que mon pays.

44. Le PRESIDENT (*traduction du russe*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte, à qui je donne maintenant la parole.

45. M. EL-ZAYYAT (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : En attendant l'étude détaillée que nous sommes en train de faire, avons-nous dit, du rapport du Secrétaire général, il y a trois questions auxquelles, je l'espère, le Secrétaire général sera en mesure de répondre. Elles concernent toutes l'aide-mémoire de février 1971, présenté par son représentant spécial [S/10403, annexe I].

46. Premièrement, cet aide-mémoire se rapporte, de toute évidence, au seul secteur égyptien. Le représentant spécial voulait-il faire suivre cet aide-mémoire d'autres traitant du reste des questions contenues dans la résolution 242 (1967) du Conseil du 22 novembre 1967 ? D'une manière plus précise, le représentant spécial avait-il l'intention de présenter d'autres aide-mémoire, pour la Jordanie, au sujet des réfugiés palestiniens, et pour la Syrie, si celle-ci exprimait son désir de recevoir un tel aide-mémoire ? Telle est la première question.

47. Deuxièmement, l'aide-mémoire du 8 février 1971 ne parle pas du territoire palestinien de Gaza. En ma qualité de représentant de l'Egypte à l'époque, j'ai noté cette omission. Je trouve dans mes propres notes que, en réponse, M. Jarring a expliqué que l'absence de toute référence à la bande de Gaza, qui était confiée à l'administration de l'Egypte, conformément à la Convention d'armistice égypto-israélienne, de 1949, ne préjugait en rien le statut de cette bande en tant que "territoire arabe occupé par Israël et où cette occupation devait cesser". J'espère que mes notes sont exactes.

48. La troisième question vise à obtenir du Secrétaire général, s'il le veut bien, une affirmation quant au fait que

le représentant des Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité de président, lors de la réunion qui a eu lieu le 24 juin 1971 entre les Quatre Grands, a effectivement informé le Secrétaire général des Nations Unies officiellement — bien que cela ait eu lieu oralement — que les représentants des quatre membres permanents du Conseil de sécurité accueilleraient avec satisfaction et appuyaient l'initiative prise par le représentant spécial dans son aide-mémoire du 8 février et estimaient que, en prenant son initiative, il agissait d'une manière totalement conforme à son mandat tel qu'il découle de la résolution 242 (1967).

49. Telles sont les questions que j'ai à poser aujourd'hui. Cependant, le Conseil sait qu'il y a trois autres questions que j'ai posées auparavant.

50. Premièrement, le principe de la non-acquisition de territoires par la force ou par la guerre, ou la nécessité de ne pas donner suite au poids d'une victoire militaire — pour reprendre une expression américaine — signifie-t-il qu'on ne peut procéder à aucune acquisition de territoires ou, signifie-t-il que l'acquisition de petites parcelles sélectionnées de territoires est autorisée, tandis que l'acquisition déraisonnable de territoires trop vastes ne l'est pas ?

51. Deuxièmement, le principe de l'intégrité territoriale, que chacun ici présent soutient et défend — y compris les Etats-Unis d'Amérique, dont les cinq derniers présidents ont affirmé leur conviction que ce principe devait être inviolable au Moyen-Orient — est-il applicable à toutes les nations, ou à toutes les nations à l'exception des nations arabes ?

52. Troisièmement, le principe de l'autodétermination proclamé par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris Israël, est-il valable à l'égard des centaines de milliers, des millions, d'Arabes palestiniens, ou est-il valable pour tous, sauf pour les Palestiniens ?

53. Le Conseil aurait-il pu ou pourrait-il maintenant prendre des décisions ou adopter des résolutions qui permettraient — ou qui pourraient être interprétées comme permettant — une atteinte à ces trois principes ? Ce sont là également des questions sérieuses, mais nous attendrons patiemment la fin de ce débat pour entendre les réponses. L'objectif de cette brève intervention est de demander, le plus tôt possible, les réponses du Secrétaire général, s'il le veut bien, aux trois premières questions seulement concernant l'aide-mémoire de février 1971 de M. Gunnar Jarring.

54. Le PRESIDENT (*traduction du russe*) : Le Secrétaire général assiste aux séances du Conseil de sécurité consacrées à l'examen de la situation au Moyen-Orient. Il a entendu vos trois questions et il me semble qu'il en a pris note. Par conséquent, je n'ai pas besoin de les lui transmettre expressément. J'espère qu'il pourra répondre à ces questions. Quant aux autres questions, je suppose qu'elles seront examinées et qu'il y sera répondu en temps utile.

55. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

56. Le SECRETAIRE GENERAL (*interprétation de l'anglais*) : Je voulais simplement dire que j'ai pris note des questions qui m'ont été posées par le Ministre des affaires

étrangères de l'Egypte. Je suis sûr que le Conseil comprendra qu'il me faudra quelque temps pour étudier avec soin ces questions avant d'y répondre. Pour cette raison et avec votre permission, monsieur le Président, je répondrai à ces questions à une séance ultérieure.

57. M. JAMIESON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais commencer par me joindre aux autres orateurs pour vous féliciter, monsieur le Président, et pour nous féliciter de vous voir assumer la présidence du Conseil de sécurité. Vous avez derrière vous des années d'expérience tant pour les questions de fond que pour celles de procédure du Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies, ce qui est de bon augure pour le bon déroulement de nos travaux et leur succès ce mois-ci.

58. Je voudrais également féliciter le représentant du Soudan de la manière impeccable dont il a dirigé nos travaux au mois de mai, et je suis particulièrement heureux de le faire en présence de son éminent ministre des affaires étrangères qui, lui-même, sait magistralement présider les discussions du Conseil.

59. Je ne vous demande pas de m'excuser si, parmi les membres du Conseil, j'interviens si tôt dans ce débat. La paix au Moyen-Orient est d'une importance vitale pour nous tous. Tout d'abord, elle est d'importance vitale pour les peuples de la région, dont la vie depuis plus de 25 ans est marquée par les séquelles des hostilités et par la menace de nouveaux combats. La paix est également du plus grand intérêt pour les pays en dehors de la région, et le mien n'est pas le moins intéressé. Mon gouvernement ne saurait considérer avec sérénité la situation actuelle peu satisfaisante et fragile de "ni guerre ni paix". De plus, tant que la situation persistera, il existera le danger constant de voir les attitudes dans la région même devenir de plus en plus rigides et extrêmes, ce qui trouvera son expression dans un durcissement et une polarisation des attitudes en dehors de la région. Toute évolution de ce genre augmentera la gravité de la situation et la rendra en même temps plus difficile à résoudre.

60. Ce sont les raisons pour lesquelles mon gouvernement désire vivement que le Conseil de sécurité mette à profit l'occasion actuelle. Comme le Secrétaire général l'a noté dans son excellent rapport, qui constitue la toile de fond de nos débats, c'est la première fois que le Conseil de sécurité examine le problème du Moyen-Orient dans son ensemble depuis l'adoption de la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967. Mon gouvernement a toujours reconnu que, en l'absence de progrès dans la mise en œuvre de cette résolution, il conviendrait que le Conseil se saisisse à nouveau du problème. C'est pourquoi nous voyons dans ce débat à la fois une responsabilité et une épreuve. C'est une épreuve pour nous tous que de trouver le moyen de sortir de ce que le Secrétaire général, en présentant son rapport à la 1717^{ème} séance, a qualifié de "cercle vicieux d'action et de réaction, de violences et de représailles" et de nous soustraire — et là encore je cite les paroles du Secrétaire général — à une "série d'obstacles, apparemment insurmontables, sur la voie de la conciliation et du règlement". Pour sa part, ma délégation aborde ce débat avec une ferme volonté et avec espoir.

61. J'ai parlé de l'absence de progrès. Mais, en fait, il y a eu quelques progrès depuis la guerre de juin 1967 vers l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Ces progrès ne doivent pas être sous-estimés, et il est important qu'ils ne soient pas compromis. Tout d'abord, il y a la résolution 242 (1967) elle-même. Cette résolution a constitué la première tentative sérieusement entreprise depuis 1947 par la communauté internationale pour s'attaquer aux causes profondes mêmes du problème du Moyen-Orient plutôt que de trouver des palliatifs aux symptômes. Elle a été adoptée à l'unanimité et a reçu depuis un appui considérable. Nous devons veiller à ne pas mettre cet appui en danger. Il convient également de préserver d'autres progrès. Je songe notamment à la bonne volonté manifestée par le Gouvernement égyptien à conclure un accord de paix avec Israël, si cet Etat donne certains engagements quant à la mise en œuvre de sa part de la résolution 242 (1967). La Jordanie a formulé un engagement semblable. Ce sont là des progrès considérables et il est indispensable que le Conseil, pendant qu'il examine le problème, veille à ce que ce terrain chèrement acquis soit conservé.

62. Mais il ne suffit pas de dire que nous ne devons pas jeter par-dessus bord les progrès déjà réalisés et que nous devons garder intacte la résolution 242 (1967). Le Conseil a effectivement ce devoir. Mais il a également le devoir de faire des progrès vers la mise en œuvre pratique de cette résolution. C'est là l'épreuve réelle dont le Conseil doit venir à bout. Quant à la manière de faire des progrès, nous sommes précisément ici pour en discuter et pour nous entendre. Mais ma délégation a été encouragée par l'esprit constructif dont ont fait preuve tous les membres du Conseil et toutes les parties principales au différend au cours des consultations qui ont précédé ce débat. Nous accueillons également avec satisfaction les paroles du Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, qui a dit qu'il n'était pas venu ici "pour marquer des points ou pour gagner une joute oratoire" [1717^{ème} séance], et nous avons été heureux de trouver un écho à ces paroles dans la déclaration liminaire du représentant d'Israël [*ibid.*]. Nous espérons que nous pourrions revenir à cet esprit constructif. En nous tournant vers l'avenir et en nous demandant comment faire des progrès, nous espérons que la polémique sera évitée dans toute la mesure possible. Le problème que nous traitons est beaucoup trop grave pour chacun d'entre nous et l'occasion trop importante pour que nous permettions à nos débats de dégénérer en une sorte de match verbal avec d'interminables droits de réponse, comme ceux dont nous n'avons que trop pris l'habitude au cours de précédentes réunions du Conseil. Dans une situation telle que celle du Moyen-Orient, il serait chimérique de s'attendre à une solution instantanée. Mais notre tâche ici est de veiller à ce que la recherche d'une solution soit poursuivie vigoureusement et qu'un processus diplomatique véritable soit établi.

63. J'ai lu le rapport du Secrétaire général avec beaucoup d'intérêt. Il donne un compte rendu précis, bien que déprimant, des efforts déployés au cours des six dernières années en vue de réaliser une paix juste et durable conformément à la résolution 242 (1967). Avant tout, ce

rapport est le témoignage des efforts faits par le Secrétaire général et son prédécesseur, et en particulier par leur représentant spécial, M. Jarring. La patience et l'ingéniosité dont M. Jarring a fait preuve au cours des six dernières années lui ont valu notre admiration à tous. Certes, ce n'est pas sa faute si ses efforts n'ont pas jusqu'à présent été couronnés de succès.

64. Le rapport du Secrétaire général traite surtout des efforts qui ont été déployés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Comme la plupart des orateurs précédents l'ont souligné, l'Organisation a une responsabilité particulière au Moyen-Orient. Mais, outre les efforts déployés dans le cadre de l'ONU, il y en a eu beaucoup d'autres. Sans prétendre en dresser la liste complète, je voudrais dire quelques mots à propos de certains de ces efforts. Tout d'abord, il y a eu les efforts de pays individuels, en particulier des Etats-Unis, pour contribuer à une réduction de la tension dans la région et pour augmenter les chances d'un règlement. Mon gouvernement pour sa part a toujours salué ces efforts. C'est surtout grâce aux efforts des Etats-Unis que le cessez-le-feu a été établi le long du canal de Suez en août 1970. A ce propos, nous devrions tous retenir l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que le cessez-le-feu restera précaire et instable tant qu'un règlement équitable et accepté du problème du Moyen-Orient ne sera pas en vue. Plus récemment, les efforts des Etats-Unis ont porté sur la possibilité de négocier un accord intérimaire destiné à assurer dans une certaine mesure le retrait des forces armées israéliennes et la réouverture subséquente du canal de Suez. Le Gouvernement britannique a toujours précisé qu'il serait heureux de voir cet accord intérimaire entrer en vigueur à une condition importante, à savoir que ce soit — et que ce soit visiblement — une étape vers le règlement d'ensemble conformément à la résolution 242 (1967) et naturellement que ce règlement soit acceptable par les parties. Très récemment, nous avons salué l'affirmation du président Nixon selon laquelle il continuait de s'intéresser à la recherche d'un règlement, ainsi que l'ambassadeur Scali l'a indiqué dans sa déclaration du 29 mai. Il ne fait pas de doute que les Etats-Unis seront appelés à faire une contribution exceptionnelle.

65. D'autres efforts déployés en dehors du cadre immédiat de l'Organisation incluent la mission de chefs d'Etats africains de 1971. Ce fut là une initiative importante et utile entreprise par un groupe d'hommes d'Etat qui portent un intérêt impartial à la paix et à la justice; et leurs conclusions très équilibrées, que nous ont rappelées le Ministre des affaires étrangères du Nigéria à la 1718^{ème} séance et le Ministre des affaires étrangères du Soudan aujourd'hui, ont semblé à ma délégation offrir une méthode d'approche pleine de promesses. Il y a eu également des échanges bilatéraux utiles entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, de même que des consultations entre les représentants de la France, de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Ces consultations, qui sont maintenant connues sous le nom de pourparlers des quatre puissances, n'ont pas été entreprises officiellement sur l'initiative de l'Organisation des Nations Unies, et elles ne sont donc pas traitées en détail dans le rapport du

Secrétaire général. Bien que les pourparlers des quatre puissances n'aient malheureusement pas encore permis de trouver une solution au problème du Moyen-Orient, et bien que les participants aient eux-mêmes reconnu que les conditions d'un règlement ne pouvaient être dictées de l'extérieur, des progrès ont été réalisés et un travail utile fait, notamment en ce qui concerne les garanties internationales. Cela est de toute évidence une question importante. En ce qui nous concerne, nous avons toujours pensé qu'il existait un lien étroit entre tous les éléments du règlement envisagés dans la résolution 242 (1967) et il ne fait pas de doute que si l'on pouvait arriver à un accord sur un système de garanties à toute épreuve cela aurait un effet important sur l'attitude des parties envers d'autres éléments du règlement. Quoi qu'il en soit, les garanties constituent un sujet qui de toute évidence se prête à l'étude par des tierces parties, puisque ce sont elles qui devraient fournir ces garanties. J'ajouterai que s'il apparaissait que de nouvelles consultations de ce genre entre les membres permanents du Conseil de sécurité étaient utiles, ma délégation, pour sa part, serait disposée à y prendre part.

66. C'est au cours des pourparlers des quatre puissances que ma délégation a présenté pour la première fois le point de vue du Royaume-Uni sur le fond du problème. Par la suite, ce point de vue, portant sur les points principaux d'un règlement juste et durable et sur la façon dont les deux principes du retrait et des engagements de paix pouvaient être cimentés en une réalité, a été exposé dans une déclaration de principe importante que mon secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sir Alec Douglas-Home, a faite à Harrogate le 31 octobre 1970, et qui a été répétée par sir Colin Crowe devant l'Assemblée générale le 2 novembre de la même année³. Cette opinion, qui porte sur toutes les questions en jeu, y compris les questions territoriales et les engagements de paix, le problème des réfugiés et de liberté de navigation, la question de garanties, etc., est tout aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était dans le passé, et mon gouvernement n'a absolument pas changé d'avis. Il n'est pas besoin d'y revenir longuement. Mais le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte a posé des questions précises concernant les Palestiniens d'une part, et, d'autre part, la frontière entre son pays et Israël. Comme je l'ai dit, toutes les opinions émises dans les déclarations de principe que j'ai rappelées restent valables, mais je voudrais réaffirmer notre point de vue sur ces deux éléments particuliers. Premièrement, en ce qui concerne les Palestiniens, mon gouvernement estime que tout règlement appelé à être juste et durable doit tenir compte des opinions de toutes les populations de la région, y compris les Palestiniens; deuxièmement, que l'ancienne frontière internationale depuis longtemps existant entre l'Egypte et l'ancien territoire sous mandat de Palestine devrait être confirmée dans un règlement comme étant la frontière internationale entre l'Egypte et Israël, sous réserve des arrangements qui pourraient être arrêtés pour tenir compte du problème particulier de Gaza.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières*, 1893ème séance.

67. J'ai pensé qu'il était bon de rappeler ces exemples d'efforts effectués en dehors du cadre même de l'Organisation car, comme je l'ai dit, l'on reconnaît d'une manière générale qu'il ne serait pas possible d'imposer de l'extérieur une solution aux parties au conflit, ou, comme l'a déclaré mon secrétaire d'Etat, de "dicter une paix". Cependant, les parties étrangères au conflit ont de toute évidence un rôle à jouer. C'est pourquoi toute contribution, d'où qu'elle vienne, d'un grand ou d'un petit pays, qu'elle soit individuelle ou collective, sera la bienvenue. C'est pourquoi nous nous félicitons bien sûr de l'effort renouvelé que tente actuellement le Conseil de sécurité lui-même.

68. L'histoire du problème arabo-israélien est la triste histoire d'occasions manquées. Il est tout à fait extraordinaire que chaque fois qu'est apparue la possibilité d'une paix durable dans la région — ou à tout le moins qu'une évolution dans ce sens s'est manifestée — quelque chose ait surgi qui la détruisait avant que les parties concernées aient pu trouver le courage de la saisir. Et malheureusement, chaque fois qu'une occasion est manquée, un nouvel obstacle au progrès apparaît, une complication nouvelle se glisse dans le problème. C'est pourquoi mon gouvernement croit très fermement que cette occasion ne doit pas être perdue et que l'on doit tout faire pour progresser.

69. Comme je l'ai dit, le point de départ, la base solide, pour cette progression est la résolution 242 (1967) et, à notre avis, le Conseil a le devoir de conserver celle-ci intacte. Or, la mission du représentant spécial du Secrétaire général fait partie de cette résolution, et nous croyons qu'il est essentiel de la conserver — en fait non seulement de la conserver mais de la revivifier. Nous estimons donc que l'objectif premier de toute action entreprise par le Conseil doit consister à insuffler un élan nouveau à la mission de l'ambassadeur Jarring afin qu'elle retrouve son souffle. De l'avis de mon gouvernement, cette mission continue d'être le meilleur espoir de progrès. Comme l'a déclaré mon secrétaire d'Etat "aucun progrès ne saurait être fait vers la solution du problème si l'on ne redonne pas vigueur et intensité aux échanges de vues". S'il existe une possibilité d'espoir ou de progrès, il faut accélérer le processus, tout en réduisant le terrain.

70. Le Secrétaire général note dans son rapport que le Conseil de sécurité est la seule instance où toutes les parties au conflit ont pu se réunir dans la même salle. C'est pourquoi ce débat donne aux membres du Conseil une occasion unique dont nous devons assurément tirer parti. A l'étape actuelle du débat tout au moins, ma délégation n'a pas de proposition particulière à faire. Mais il est certainement essentiel pour le Conseil d'adopter les mesures nécessaires afin de mettre en train un processus diplomatique véritable auquel tous les intéressés coopéreront. Il est important de tenter de mettre fin à l'impasse actuelle, qui est intolérable, quels que soient les moyens utilisés, de recharger et de mettre en mouvement le mécanisme, aujourd'hui grippé, grâce auquel il serait possible de réaliser des progrès vers le but que nous voulons tous atteindre; l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

71. Le **PRESIDENT** (*traduction du russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël, dans l'exercice de son droit de réponse.

72. **M. TEKOAH** (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai déjà attiré l'attention du Conseil sur ce qui nous semble constituer le but réel des exigences égyptiennes. L'essentiel de ces exigences apparaît comme suit :

73. Après 25 années de guerre contre Israël, l'Égypte cherche maintenant à imposer à Israël son diktat afin de rétablir l'insécurité et la vulnérabilité du passé, à modifier la résolution 242 (1967) — seule base des efforts de paix des Nations Unies acceptée par les deux parties — et de rejeter les négociations entre les parties, seule méthode qui pourrait conduire à un accord entre elles.

74. J'ai le regret de dire qu'alors même que nous délibérons ici, en ce conseil, la presse du gouvernement égyptien, jour après jour, confirme nos pires craintes quant à la position de l'Égypte. Ainsi, j'ai indiqué ici que tandis qu'elle exige le retrait d'Israël aux lignes de 1967, l'Égypte semble continuer à considérer que cela ne constituera qu'une première étape dans la lutte qui se poursuivra contre Israël. Le ministre Al-Zayyat a, selon nous, confirmé cela lorsqu'il a déclaré que les frontières reconnues d'Israël étaient celles de 1947. M. Hassanin Heykal a, une fois encore, exprimé plus clairement la position de l'Égypte dans son article hebdomadaire paru dans le quotidien semi-officiel *Al-Ahram* du 8 juin, dans lequel il écrit :

“Israël, dans sa position, sa composition et son caractère actuels n'a aucun avenir dans la région et est une entité historiquement vouée à la disparition. Ainsi Israël représente une nouvelle tentative de colonialisme qui n'est pas de mise.”

75. Dans mes interventions précédentes, j'ai aussi déclaré que le refus de l'Égypte de négocier avec Israël n'est pas une question de procédure, et qu'il n'est pas non plus motivé par l'occupation israélienne du territoire égyptien, car le refus est antérieur à cette occupation, mais qu'il a sa source, semble-t-il, dans le refus de l'Égypte de reconnaître à Israël ses droits légitimes fondamentaux. Le 6 juin, le jour même où le Conseil de sécurité entamait cette discussion, *Al-Ahram* confirmait cela en écrivant :

“Le refus arabe de négocier avec Israël recèle la volonté de rejeter une entité raciale et coloniale.”

76. Enfin, j'ai attiré l'attention sur la tentative de l'Égypte de modifier la résolution 242 (1967) en proposant un démembrement de la Jordanie. Une fois encore, *Al-Ahram* a affirmé cela. Pas plus tard qu'hier, il publiait un article déclarant qu'il était essentiel que le monde reconnaisse un Etat palestinien comme l'avait proposé le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte au Conseil de sécurité. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je me livre à d'autres commentaires sur ces questions.

77. A la séance du Conseil de sécurité de vendredi dernier, 8 juin [1718^{ème} séance], j'ai dit que l'abondance des déclarations arabes dans ce débat est en fait bénéfique. On

pourrait presque dire aujourd'hui : plus on est de fous, plus on rit. Personne ne pourrait démontrer de façon plus convaincante la justesse de la position israélienne et l'extrémisme de l'attitude arabe que les porte-parole arabes eux-mêmes. Aucun Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies à l'exception d'Israël n'est entouré d'ennemis proclamant ouvertement au sein de l'Organisation que leur but est de le faire disparaître, ainsi que cela a été réaffirmé aujourd'hui, plus ou moins clairement, par les représentants du Koweït, de l'Algérie et du Soudan.

78. Tout le monde sait qu'il ne s'agit pas là de simples paroles. Ainsi, on ne déclenche pas une barbare campagne de massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents si l'on ne pense pas en termes d'anéantissement total et si l'on n'agit pas en ce sens. L'Algérie a servi de havre aux terroristes arabes et aux pirates de l'air.

79. D'après les dépêches de presse, le Soudan, qui approuve apparemment l'assassinat de civils innocents par des terroristes arabes, a décidé de ne pas traduire en justice les assassins de Khartoum. Le Koweït est l'une des principales sources d'appui financier des organisations terroristes arabes, et leur fournit également des armes et du matériel militaire. L'attitude de l'Algérie envers Israël a été publiquement exprimée par son président, M. Boumediene, qui a dit : “La liberté véritable de toute la patrie arabe ne sera conquise qu'en liquidant l'Etat des sionistes.” Aujourd'hui, le Ministre des affaires étrangères d'Algérie a exprimé la même opinion, notamment lorsqu'il a parlé du “péché originel” de la création d'Israël, et lorsqu'il a dit qu'Israël était “un Etat artificiel”.

80. La position du Soudan a été définie par le président Numeiri, comme en fait foi une dépêche de l'agence Reuter du 2 juin 1969 :

“Le chef militaire du Soudan, le général Al-Numeiri, a déclaré aujourd'hui que son régime œuvrerait au renforcement de la nation arabe en vue d'annuler les résultats de l'aggression et de mettre un terme à l'existence d'Israël sur le sol arabe.”

81. La politique fondamentale du Koweït s'est exprimée par son rejet des résolutions du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu et de la résolution 242 (1967). Le 17 février 1969, le Ministre des affaires étrangères du Koweït a déclaré que son gouvernement rejetait toute solution pacifique de la question de Palestine. A une séance plénière de l'Assemblée générale, le 4 novembre 1970, la déclaration suivante a été faite par le représentant du Koweït au nom des Etats arabes, y compris l'Algérie et le Koweït.

“Israël est peuplé essentiellement de colons étrangers transplantés, qui ont dépossédé par la force et assujéti le peuple autochtone de la Palestine, conquis et usurpé sa patrie. Prétendre, comme le fait le projet de résolution, que la reconnaissance des revendications d'Israël aux titres et prérogatives d'un Etat est indispensable pour la réalisation d'une paix juste équivaut à affirmer que la légitimation d'une grave injustice est une condition préalable à l'instauration de la justice et de la paix. Nous rejetons cette thèse ainsi que les principes sur lesquels elle repose.”

“Nos gouvernements respectifs ont rejeté d’une façon catégorique et continuent de rejeter la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, dont s’inspire essentiellement le projet de résolution A/L.602/Rev.2⁴.”

82. Et voilà les défenseurs du droit international et de la Charte des Nations Unies ! Voilà les Etats arabes qui sont venus aujourd’hui parler au Conseil de sécurité du respect des résolutions du Conseil et de leurs principes !

83. Le Conseil de sécurité ne peut pas ignorer cette attitude des Etats arabes. Israël ne l’ignorera pas. Le Gouvernement israélien manquerait à ses obligations internationales et nationales s’il oubliait un seul instant que les Etats arabes s’efforcent constamment d’anéantir le seul Etat juif indépendant et prêchent cette doctrine aux Nations Unies.

84. Certaines des questions que nous abordons dans ce débat doivent paraître bien dérisoires, en un temps où la situation tout entière est dominée par le dessein des Arabes de priver l’Etat juif de sa liberté et de son égalité en droits avec les autres nations.

85. On a dit que le Conseil de sécurité était la seule instance où avaient pu se réunir dans une même salle toutes les parties au conflit. Si les interventions d’aujourd’hui du Koweït, de l’Algérie et du Soudan, et la demande insistante du ministre algérien de ne pas être contaminé par la présence du représentant d’Israël, sont des exemples de pareille réunion dans une même salle, je suis sûr que ceux qui veulent vraiment la paix se passeraient bien de telles réunions.

86. A la séance du 7 juin, j’ai déclaré :

“Le Ministre des affaires étrangères de l’Egypte a demandé au Conseil de sécurité, hier, de modifier la résolution 242 (1967), et notamment de remplacer l’établissement de frontières sûres et reconnues, d’accord avec les parties, par le diktat égyptien tendant à revenir aux anciennes lignes provisoires et peu sûres de 1967; et de remplacer l’appel lancé pour un juste règlement du problème des réfugiés, qui apparaît dans la résolution 242 (1967), par une disposition relative aux prétendus droits des Palestiniens, impliquant en fait – comme nous l’avons entendu hier – le démembrement de la Jordanie, Etat Membre des Nations Unies.” [1718^{ème} séance, par. 104.]

87. Il convient de regarder de près cette résolution. L’un des principaux architectes de la résolution 242 (1967), l’ambassadeur Arthur J. Goldberg, des Etats-Unis, a déclaré à Washington le 8 mai dernier :

“Les documents montrent que, même avant la guerre de Six jours, les Etats arabes étaient opposés, comme ils le sont maintenant, à négocier directement avec Israël pour régler leurs divergences et conclure un accord de paix.

“Aujourd’hui, on explique cette opposition aux négociations directes en disant qu’Israël occupe des territoires arabes. L’Egypte, notamment, insiste pour qu’Israël s’engage, en tant que condition préalable à toute forme de négociation, directe ou indirecte, à procéder à une évacuation totale.

“Cependant, dans la vie internationale, un refus de négocier pour une telle raison est tout simplement sans précédent et contraire au comportement et à la pratique internationale...”

L’ambassadeur Goldberg a continué d’expliquer comment la résolution 242 (1967) s’était cristallisée :

“L’appui unanime accordé à la résolution 242 (1967) était le résultat, dans une large mesure, d’une activité diplomatique intensive de la part des Etats-Unis... Les Etats-Unis ont eu recours à tous les moyens diplomatiques parce que nous espérions encore, premièrement, aboutir à une résolution, et deuxièmement, amener toutes les parties, conformément à cette résolution, à négocier un règlement convenu et accepté avant que les positions ne deviennent irréductibles.”

Il a ensuite donné de la résolution l’analyse suivante :

“La résolution 242 (1967) n’exige pas explicitement qu’Israël retire ses troupes derrière les lignes qu’il occupait avant le déclenchement des hostilités. Les Etats arabes voulaient un tel libellé; l’Union soviétique, comme je l’ai déjà dit, l’avait proposé au Conseil de sécurité, et la Yougoslavie et d’autres nations l’avaient proposé à la session extraordinaire de l’Assemblée générale. Mais une telle rédaction, s’agissant du retrait, n’a pas reçu l’appui nécessaire soit au Conseil de sécurité, soit à l’Assemblée.

“La résolution 242 (1967) ne fait que reprendre à son compte le principe du retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés au cours du récent conflit, et le lie au principe selon lequel tout Etat de la région a le droit de vivre en paix “à l’intérieur de frontières sûres et reconnues”.

“Les omissions notables – qui ne furent pas accidentelles – en ce qui concerne le retrait, sont, dans le texte anglais, les mots “the” ou “all the” et “The June 5, 1967 lines”. En d’autres termes, il n’y a pas de déclaration exigeant qu’Israël se retire de “the” ou de “all the” territoires qu’il a occupés le 5 juin 1967 ou après cette date.”

88. Les Etats arabes ont fait deux tentatives importantes afin d’obtenir l’acceptation, par le Conseil, de leur exigence du retrait d’Israël de tous les territoires en question. Une première tentative a été faite en juin 1967, une autre en novembre 1967. Dans les deux cas, le Conseil a refusé de faire siennes les exigences arabes. Ainsi, il a rejeté leur demande tendant à ce qu’Israël retire ses troupes “derrière les lignes d’armistice” ou “sur les positions qu’elles occupaient avant le 5 juin 1967”. De même, le Conseil n’a pas appuyé la revendication arabe demandant le retrait, par Israël, “de tous les territoires” en question. Même la formule qui ne parlait que du retrait “des territoires” fut rejetée.

⁴ *Ibid.*, 1897^{ème} séance, par. 16.

89. En raison de tous ces efforts mort-nés, il apparaît clairement que l'absence du mot "all" ou même de l'article défini "the" de la formule concernant le retrait, est significative et voulue. Le 13 juin 1967, le représentant de l'Union soviétique a soumis au Conseil un projet de résolution, dans lequel il était dit, entre autres :

"Le Conseil de sécurité,

"...

"Exige qu'Israël retire immédiatement et sans condition d'aucune sorte toutes ses troupes des territoires des Etats susmentionnés [c'est-à-dire de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie] en deçà des lignes d'armistice et respecte le statut des zones démilitarisées comme cela est prescrit dans les conventions d'armistice général." [1358^{ème} séance, par. 45].

Ce projet de résolution de l'Union soviétique a été rejeté par le Conseil de sécurité à sa 1360^{ème} séance.

90. Le 7 novembre 1967, la République arabe unie a demandé la convocation urgente du Conseil de sécurité. Le Conseil s'est réuni le 9 novembre et les discussions qui ont commencé alors ont pris fin le 22 novembre, par l'adoption de la résolution 242 (1967). La lettre au Président du Conseil, dans laquelle la République arabe unie – aujourd'hui l'Egypte – demandait une réunion urgente du Conseil, disait entre autres :

"J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de demander que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner la situation dangereuse qui règne dans le Moyen-Orient du fait qu'Israël persiste à ne pas retirer ses forces armées de tous les territoires qu'il a occupés par suite de l'agression..." [S/8226].

91. Ainsi, la raison de la demande de la République arabe unie était claire, explicite : il s'agissait qu'Israël se retire "de tous les territoires".

92. Dans sa déclaration d'ouverture à la réunion du Conseil, le représentant de l'Egypte a dit qu'il était du "devoir" du Conseil "de contraindre les forces d'agression israéliennes à se retirer sur les positions qu'elles occupaient avant le 5 juin" [1373^{ème} séance, par. 83].

93. Si l'on compare les revendications égyptiennes présentées au Conseil à la résolution qui, en fait, a été adoptée par le Conseil, on peut mesurer l'importance du rejet des exigences arabes et à quel point il était définitif.

94. Le 7 novembre 1967, l'Inde, le Mali et le Nigéria ont présenté un projet de résolution pro-arabe où il était dit, au sujet du retrait, que les forces armées israéliennes "devraient se retirer de tous les territoires occupés à la suite du récent conflit" [ibid., par. 91].

95. Le même jour, les Etats-Unis soumettaient, eux aussi, un projet de résolution sur le même sujet et où ils parlaient du "retrait des forces armées de territoires occupés" et, plus loin, du "... respect mutuel du droit de chaque Etat de la région... à des frontières sûres et reconnues..." [voir S/8229].

96. Pendant quelques jours, les discussions se sont poursuivies au Conseil et dans les couloirs sans qu'aucun projet de résolution puisse recevoir le nombre de voix nécessaire pour adoption.

97. Les délégations arabes se sont finalement rendu compte que le Conseil n'appuierait pas leur insistance quant au retrait de tous les territoires. Cela a ouvert la voie au projet de résolution britannique où il était question du retrait "des territoires", sans employer l'article défini "the" ni le mot "all" dans le texte anglais.

98. Je rappellerai maintenant ce qui s'est passé pendant les jours qui ont précédé le 22 novembre 1967 [1379^{ème} séance]. Le 16 novembre 1967, lord Caradon, représentant du Royaume-Uni, a présenté son projet de résolution.

99. Quant à ce qui s'est produit immédiatement après la séance du Conseil au cours de laquelle lord Caradon a soumis son projet de résolution, nous pouvons le lire dans un ouvrage de M. Arthur Lall, ancien représentant de l'Inde à l'Organisation des Nations Unies, et qui est intitulé *The UN and the Middle East Crisis, 1967*⁵.

"M. V. Kuznetsov s'est réuni immédiatement avec les délégués arabes, qui lui dirent que la formule relative au retrait des forces israéliennes, au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution britannique, ne pouvait être acceptée par eux. Ils insistaient pour que l'on dise soit que les forces israéliennes seraient retirées de "all the territories" au lieu "territories" occupés par Israël, soit qu'Israël "se retire sur les positions qu'il occupait le 4 juin 1967". En outre, les Arabes n'étaient pas disposés à accepter les mots "frontières... reconnues" qui figuraient aussi dans le premier paragraphe du dispositif.

"... Les Etats arabes se sont réunis le matin du 17 novembre et ont pris une décision dramatique... Les Arabes ont conclu qu'il valait mieux obtenir une résolution appuyée par les 15 membres du Conseil que d'insister sur un projet de résolution qui ne serait peut-être pas adopté ou qui n'obtiendrait que le minimum de neuf voix. Plusieurs représentants ont discuté la question avec lord Caradon. Ne pourrait-il pas employer la formule "all the territories" au lieu de "territories" en ce qui concerne la phrase relative au retrait d'Israël ? La réponse de lord Caradon fut que son projet de résolution représentait un équilibre délicat qui serait détruit par toute modification."

100. Le 20 novembre 1967, quatre jours après le dépôt du projet de résolution britannique, le représentant de l'Union soviétique soumettait son propre projet de résolution qui, sur le sujet du retrait, stipulait :

"Le Conseil de sécurité,

"...

"2. Demande instamment que :

"a) Les parties au conflit retirent sans délai leurs troupes sur les positions qu'elles occupaient avant le 5 juin 1967..." [1381^{ème} séance, par. 7.]

⁵ New York, Columbia University Press, 1968.

101. Ce projet de résolution, une fois de plus, montre combien était large le fossé entre les revendications favorables aux Arabes et la résolution 242 (1967) qui fut adoptée par la suite et qui parle du retrait "des territoires".

102. Avant le vote, lord Caradon, auteur du projet devant être adopté, a affirmé ce qui suit :

"... le projet de résolution constitue un tout équilibré. Ajouter ou retirer quoi que ce soit à ce projet serait rompre l'équilibre et la très large unité de vues à laquelle nous sommes ensemble parvenus. Ce texte doit être considéré comme un tout et adopté dans sa forme actuelle. Je crois que nous en sommes arrivés à un point où la plupart d'entre nous, sinon tous, nous voulons la résolution, toute la résolution, et rien que la résolution." [1382^{ème} séance, par. 59.]

103. En se fondant sur cette affirmation, M. Eugene V. Rostow, professeur de droit public à l'Université de Yale, qui, lors de l'adoption de la résolution 242 (1967), était sous-secrétaire d'Etat aux affaires politiques dans le Gouvernement des Etats-Unis, a fait le résumé suivant :

"L'alinéa i du paragraphe 1 de la résolution demande le "retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit", et non pas, en anglais, "of the territories". Les tentatives répétées faites pour modifier cette phrase en insérant, en anglais, le mot "the" ont échoué au Conseil de sécurité. Il n'est donc pas possible, du point de vue juridique, d'affirmer que cette disposition exige le retrait d'Israël de tous les territoires maintenant occupés, conformément aux résolutions concernant le cessez-le-feu, aux lignes d'armistice."

104. Prenant la parole devant le Conseil de sécurité peu après l'adoption du projet de résolution, M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères d'Israël, a déclaré :

"Pour nous, la résolution dit ce qu'elle dit; elle ne dit pas ce que précisément, délibérément, elle a évité de dire." [Ibid., par. 93.]

105. Les déclarations suivantes qui reflètent les vues des membres du Conseil de sécurité sur la disposition de la résolution 242 (1967) concernant le retrait sont particulièrement intéressantes.

106. Le 15 novembre 1967, M. Arthur Goldberg, représentant des Etats-Unis, a dit devant le Conseil de sécurité :

"... Viser à obtenir le retrait des forces armées sans fixer des frontières sûres et reconnues serait aussi illusoire que de chercher à fixer des frontières sûres et reconnues sans obtenir le retrait des forces armées. Historiquement, il n'y a jamais eu de frontières sûres et consacrées dans la région. Ni les lignes d'armistice de 1949 ni les lignes de cessez-le-feu de 1967 ne répondent à cette définition — encore que les conventions d'armistice général aient expressément reconnu la nécessité d'aboutir à une paix permanente, ce qui, *a fortiori*, postule la reconnaissance de frontières entre les parties. Or, il reste encore à s'entendre sur de telles frontières. Un accord à ce sujet est tout aussi indispensable que le retrait des

forces armées à l'établissement d'une paix juste et durable. Il est impossible de fixer des frontières sûres par la force. Il n'est pas possible de les établir par des mesures unilatérales de l'un quelconque des Etats non plus que de les imposer de l'extérieur. L'histoire nous apprend que des frontières imposées n'offrent pas la sécurité et que les frontières, pour être sûres, doivent être le fruit d'un travail en commun et d'une reconnaissance mutuelle par les parties elles-mêmes dans le cadre du processus d'instauration de la paix." [1377^{ème} séance, par. 65.]

107. Le 10 septembre 1968, le président Lyndon Johnson a déclaré :

"Il ne nous appartient pas de dire où les nations doivent tracer les lignes qui les séparent et qui leur assureront à chacune la plus grande sécurité. Il est clair, cependant, qu'un retour à la situation qui existait le 4 juin 1967 n'amènera pas la paix. Il faut que les frontières soit sûres et reconnues. De telles lignes doivent faire l'objet d'un accord entre les voisins intéressés."

108. Le 1^{er} juillet 1970, le président Nixon a déclaré :

"Israël doit se retirer à l'intérieur de frontières, de frontières pouvant être défendues."

109. Le 12 juillet 1970, le Secrétaire d'Etat adjoint, M. Joseph Sisco, a déclaré :

"Cette résolution ne stipulait pas le "retrait aux lignes antérieures au 5 juin". La résolution disait que les parties devaient négocier pour parvenir à un accord sur les frontières dites définitives sûres et reconnues. Autrement dit, la question des frontières définitives est une question de négociations entre les parties."

Une fois de plus, le 7 mai 1973, M. Sisco déclarait :

"Le Conseil de sécurité n'a pas demandé le retrait inconditionnel d'Israël sur les lignes d'armistice, comme cela avait été le cas au moment de la guerre de 1956 dans le Sinaï. Il demandait plutôt le "retrait... des territoires occupés" au cours de la guerre de 1967 comme faisant partie d'un règlement d'ensemble dans lequel les parties s'engageraient à respecter le droit de chacun à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. La résolution du Conseil de sécurité a établi des principes; elle n'a pas établi de frontières ou défini avec précision les obligations relatives à la paix et à la sécurité."

110. Le Royaume-Uni est, comme le Conseil le sait, l'auteur de la résolution 242 (1967). Le 17 mars 1969, M. Goronwy Roberts, ministre d'Etat, Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth a, en réponse à une question posée au Parlement, dit ce qui suit :

"La résolution du Conseil de sécurité énonce certains principes nécessaires pour l'établissement d'une paix juste et durable. Ceux-ci comprennent le "retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit" et le droit de chaque partie de la région à vivre en paix à l'intérieur de "frontières sûres et reconnues". Ces frontières devront être définies dans le cadre d'un accord général."

111. Le 17 novembre 1969, M. Michael Stewart, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, en réponse à la question suivante qui lui avait été posée au Parlement: "De quelle façon le Royaume-Uni interprète-t-il le libellé de la résolution de 1967? Mon honorable collègue croit-il comprendre que les Israéliens doivent se retirer de tous les territoires conquis au cours de la dernière guerre?" a déclaré :

"Non, Monsieur. Ce n'est pas la formule employée dans la résolution. La résolution parle de frontières sûres et reconnues. Ces termes doivent être pris conjointement avec la déclaration sur le retrait."

112. Le 9 décembre 1969, M. Michael Stewart a été prié par sir Alec Douglas-Home d'informer le Parlement si "la résolution exigeait ou non le retrait complet des forces israéliennes". M. Stewart a déclaré :

"Comme je l'ai déjà dit, dans la résolution vitale du Conseil de sécurité des Nations Unies, il est fait allusion à la fois au retrait des territoires et à des frontières sûres et reconnues. Comme je l'ai dit précédemment au Parlement, nous pensons que ces deux éléments doivent être pris ensemble et que l'omission du mot "tous" devant le mot "territoires" est délibérée."

113. M. George Brown, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni en 1967, au moment où la résolution 242 (1967) a été adoptée, a déclaré, en janvier 1970 :

"On m'a demandé à maintes et maintes reprises de préciser, de modifier ou d'améliorer le libellé, mais je n'ai pas l'intention de le faire. Le texte de la résolution a été élaboré avec le plus grand soin et ce fut une tâche difficile et délicate de la faire adopter par le Conseil de sécurité. J'ai rédigé la résolution du Conseil de sécurité. Avant de la soumettre au Conseil, nous l'avons montrée aux dirigeants arabes. La proposition déclarait qu'Israël se retirerait "from territories" qui étaient occupés, et non pas "from the territories", ce qui signifie qu'Israël ne se retirera pas de tous les territoires."

114. M. Harold Wilson, chef du Gouvernement du Royaume-Uni qui a présenté le texte de la résolution 242 (1967), a déclaré, le 27 décembre 1972 :

"L'interprétation israélienne de la résolution a été entièrement conforme à ce que le Gouvernement britannique de l'époque avait souhaité. Si notre gouvernement avait voulu dire "tous", nous aurions dit "tous". Mais nous n'avons jamais voulu le dire et, si nous l'avions voulu, cette résolution n'aurait pas été adoptée."

115. Enfin, dans une interview donnée le 10 février 1973, il y a quelques mois seulement, lord Caradon, principal auteur de la résolution 242 (1967), a déclaré :

"Le retrait doit s'effectuer jusqu'à des frontières sûres et reconnues, et ces termes ont été choisis avec beaucoup de soin : elles doivent être sûres et elles doivent être reconnues. Elles ne seront pas sûres si elles ne sont pas reconnues, et c'est pourquoi on doit s'efforcer d'arriver à un accord. C'est essentiel. Si nous avons essayé de

dresser une carte, nous aurions eu tort. Nous ne l'avons pas fait, et je défendrai catégoriquement ce que nous avons fait. Ce n'était pas à nous de définir d'une manière exacte où les frontières devaient se trouver. Je connais parfaitement la frontière de 1967. Ce n'est pas une frontière qui donne satisfaction. C'est là où les troupes ont dû s'arrêter en 1948, à l'endroit où elles se trouvaient cette nuit-là. Ce n'est pas une frontière permanente."

116. Le 9 novembre 1967, M. George Ignatieff, représentant du Canada au Conseil de sécurité, a déclaré devant le Conseil :

"Si notre objectif est d'obtenir un règlement ou une solution politique, il faut que le retrait s'effectue jusqu'à des frontières sûres et reconnues..." [1373^{ème} séance, par. 216].

117. A nouveau, le 9 novembre, M. Otto R. Borch, représentant du Danemark au Conseil de sécurité, prenant la parole au cours des débats qui ont précédé l'adoption de la résolution 242 (1967), a cité une déclaration publique du Ministre des affaires étrangères du Danemark, M. Hans Tabor, comme suit :

"A notre sens, la pleine application de ces principes comprendrait le retrait des troupes israéliennes; la sauvegarde de l'intégrité territoriale et politique de tous les Etats de la région, y compris l'établissement définitif du tracé des frontières de la région;..." [ibid., par. 232].

118. Le 22 novembre 1967, M. Geraldo de Carvalho Silos, représentant du Brésil, a déclaré :

"Nous n'avons garde d'oublier qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient doit nécessairement être fondée sur l'existence de frontières permanentes et sûres, librement fixées à la suite de négociations entre Etats voisins..." [1382^{ème} séance, par. 127.]

119. Les points de vue exprimés par ceux qui critiquent certaines dispositions de la résolution 242 (1967) mettent également en lumière le sens de cette résolution. Ainsi, le représentant soviétique, M. Kouznetsov, a déclaré au cours de la discussion :

"... un élément nouveau tel que "des frontières reconnues et sûres"? De quelles frontières s'agit-il? Que dissimule cette notion: "reconnues et sûres"? Qui jugera du degré de sûreté de ces frontières et qui doit les reconnaître? Le projet américain... laisse le champ libre à des interprétations et à des exégèses diverses, entre autres celles qui permettront à Israël de tracer lui-même arbitrairement, les nouvelles frontières et de ne retirer ses troupes que jusqu'aux lignes qui paraîtront lui convenir." [1373^{ème} séance, par. 152.]

120. Le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte est venu devant le Conseil de sécurité pour suggérer, en fait, que la résolution 242 (1967), qui prévoyait la mise en place de frontières sûres et reconnues par la voie de la négociation et de l'accord, signifiait exactement le contraire de ce qu'elle contenait, ou bien était illégale et devait être modifiée. Tous ceux qui ont interprété la résolution comme

l'ont fait les membres du Conseil de sécurité qui en étaient les auteurs et qui l'ont adoptée — et même ceux qui l'ont critiquée — avaient tort, à son avis. C'est là, bien sûr, une thèse totalement sans fondement, notamment du fait que la résolution 242 (1967) a été approuvée par les deux parties. Même si les gouvernements qui ont voté en faveur de la résolution devaient modifier leur opinion politique concernant l'un ou l'autre aspect de la situation, ils ne pourraient pas maintenant modifier le sens de la résolution sans détruire celle-ci.

121. La négociation et l'accord pour fixer des frontières sûres et reconnues, là où il n'y en avait aucune, sont une nécessité. La négociation et l'accord sur des modifications de frontières, même lorsqu'il existe des frontières sûres et reconnues, ne sont pas inusités. Il en est notamment ainsi en cas de guerre. Il en est particulièrement ainsi lorsque des modifications concernant les anciennes frontières sont exigées par l'Etat qui n'a pas déclenché la guerre, mais qui l'a subie pendant 25 ans et qui désire maintenant arriver à un accord sur des frontières qui tiendraient compte de ses besoins vitaux en matière de sécurité. Je vois peu d'Etats siégeant à ce conseil qui n'aient pas appliqué de tels principes dans leurs propres relations avec d'autres pays. Il est évident que l'on ne saurait priver Israël du même droit. Les Etats qui essaient de modifier ou d'interpréter unilatéralement la résolution 242 (1967) et d'en exclure la disposition tendant à établir, au moyen d'un accord entre les parties, pour la première fois au Moyen-Orient, des frontières sûres et reconnues assument eux-mêmes une lourde responsabilité, car une telle attitude ne pourra que saper les possibilités d'un accord entre Israël et les Etats arabes et rendra plus difficiles les progrès vers la paix. Il faut donc espérer que les membres du Conseil de sécurité n'altéreront pas la seule base existante pour un accord sur une paix juste et durable dans cette région.

122. Il est vrai que le progrès vers un tel accord a été lent. Mais cela ne justifie pas que l'on détruise la seule base commune à moins, bien entendu, que l'on ne cherche à créer un vide qui équivaldrait aussi à saper la valeur même de l'engagement d'Israël à l'égard de la résolution 242 (1967). Donner une satisfaction verbale à des vues partiales, au mépris de leurs mérites, est peut-être de bonne guerre dans des situations normales. Mais cela ne l'est pas lorsqu'il s'agit de questions de paix et de guerre, surtout lorsque l'on fait des efforts pour mettre fin à la guerre la plus longue qu'ait connue le monde au cours de ce siècle. Un tel effort exige de la patience et de la circonspection, la recherche de ce qui peut unir, et non pas une cristallisation ou un durcissement des positions opposées.

123. Chaque membre du Conseil de sécurité a un intérêt particulier au Moyen-Orient. Israël lance un appel à tous les membres du Conseil de sécurité pour qu'ils fassent prévaloir l'intérêt prépondérant de la paix. Aucun d'entre vous n'a derrière lui une lutte de 2 000 ans pour rétablir la liberté, l'égalité et l'indépendance. Aucun d'entre vous ne sait ce que cela veut dire que d'être soumis à des assauts incessants depuis 25 ans. Aucun d'entre vous n'a eu à affronter pendant 25 ans un ennemi qui cherche à imposer la destruction totale et l'anéantissement de sa nation. Ne

nous rendez pas encore plus difficile la tâche de mettre fin à cette guerre. Ne rendez pas plus difficile pour nous l'établissement de frontières sûres, qui n'ont jamais existé auparavant entre Israël et les Etats arabes, pour qu'il puisse enfin y avoir une paix durable au Moyen-Orient.

124. Le PRESIDENT (*traduction du russe*) : Au sujet des commentaires du représentant d'Israël sur les questions posées par le représentant de l'Egypte, il y a lieu de noter que chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies a le droit de poser des questions et d'obtenir des réponses dans tout organe de l'ONU dont il fait partie. Par conséquent, le fait que M. El-Zayyat ait posé des questions n'a rien d'inhabituel.

125. Les représentants de la Jordanie et du Koweït ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Je donne la parole à cet effet au représentant de la Jordanie.

126. M. SHARAF (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Il a vraiment été pénible pour les membres du Conseil qui se trouvent ici de voir la sérénité et la modération de l'atmosphère créée par les déclarations constructives et pleines de retenue des Ministres des affaires étrangères du Soudan et de l'Egypte et du représentant du Royaume-Uni troublée par une déclaration pleine de colère et à caractère de polémique de la part du représentant d'Israël. Cette déclaration consistait surtout en un long exposé destiné à défendre l'expansion territoriale. Elle mérite assurément une réponse plus longue que celle que j'ai l'intention de donner maintenant. Je dirai seulement que cette déclaration très longue et ce semblant de défense juridique de l'expansionnisme territorial n'a pas rassuré la Jordanie, et par conséquent porte un coup de plus à la crédibilité de l'attitude d'Israël en tant que défenseur de l'intégrité territoriale de la Jordanie. C'est uniquement sur les grandes questions de principe, nous sommes d'accord d'accord : l'occupation israélienne doit cesser.

127. L'Egypte et la Jordanie sont d'accord pour dire que l'occupation israélienne doit cesser et qu'Israël doit se retirer entièrement de tous les territoires arabes occupés. Elles sont d'accord sur leur interprétation de la Charte des Nations Unies, sur leur interprétation des responsabilités de l'Organisation et des dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, tant pour ce qui est de la non-acquisition des territoires par la guerre que pour ce qui est du retrait d'Israël des territoires occupés.

128. Ce qu'un rédacteur égyptien, ou tout autre rédacteur au monde, peut dire de l'avenir et des formules qui devraient être adoptées pour l'avenir de la région et pour la nouvelle structure des relations entre les pays arabes et le peuple arabe, ressortit au droit de tout éditorialiste ou de tout tenant de tout point de vue. Mais, officiellement, et sur les grandes questions de principe, nous sommes d'accord : l'occupation israélienne doit cesser.

129. Cependant, les allusions faites à la composition de la Jordanie méritent quelques brèves observations. La Jordanie a une composition particulière et unique, fondée sur des réalités sociales, géographiques, économiques et culturelles et sur l'assentiment de ses habitants et la volonté

populaire commune. C'est la population de la Jordanie orientale qui a vécu avec ses frères de l'Ouest à travers toute la lutte et toutes les souffrances du Mandat britannique. C'est ce sentiment de fraternité et de destinée commune qui a donné naissance aux appels lancés de la rive occidentale en 1947 et 1948 et qui ont trouvé un écho à l'Est, entamant sur les collines de Palestine et les murs de Jérusalem une épopée de lutte héroïque et de martyr face à l'implacable invasion étrangère. L'unité des Arabes de l'est et de l'ouest de la Jordanie, en 1949, n'a pas seulement été un événement naturel de l'histoire, mais aussi la réaction à un danger commun, d'une violence et d'une ampleur sans précédent.

130. Les Palestiniens de la rive occidentale ont été des pionniers de la recherche de l'unité arabe et c'est leur conscience du danger menaçant qui les a incités à se joindre à leurs frères de l'Est dans une union constitutionnelle. Les Jordaniens de l'Est ont fondu leur destin à la cause de la Palestine lorsque de plein gré ils ont pris part à cette grande entreprise. La nouvelle Jordanie, née en 1949, a été la création des Palestiniens de la rive occidentale et de leurs frères de l'Est; alors qu'Israël était le déni du droit de libre détermination des Palestiniens, la Jordanie unifiée en a été l'expression même. Le Cabinet, le Parlement, les forces armées, l'administration nationale, l'économie et les organisations sociales sont partagés à égalité, sans discrimination entre les Palestiniens de l'Ouest et leurs frères jordaniens de l'Est; c'est l'expression sans égale d'une identité commune et d'un engagement à résister à l'abominable invasion étrangère. C'est en Jordanie que les réfugiés palestiniens, sans atteinte à leurs droits inaliénables de rentrer dans leurs foyers, sont devenus citoyens et associés à leurs frères résidant à l'Est et à l'Ouest. Il y a eu là une réaction arabe positive aux tentatives d'Israël destinées à enlever au peuple de Palestine son caractère arabe et humain.

131. Le représentant d'Israël n'a rien à gagner à vouloir ignorer ces faits. L'identité palestinienne a une teneur arabe. L'identité palestinienne n'est pas le rejet du lien naturel avec la nation arabe : c'est le rejet des tentatives faites par Israël de vider la Palestine de ses Arabes et de désarabiser les Palestiniens restants et asservis. Tous les Arabes sont pour l'expression authentique de l'identité palestinienne en terre de Palestine. Seul Israël s'y oppose.

132. Le Gouvernement jordanien a répété, depuis 1967, que dans le cadre d'un retrait israélien de tous les territoires arabes conformément à la résolution du Conseil de sécurité et à une paix juste et durable, ses citoyens de la rive occidentale se verront accorder le droit à une expression constitutionnelle pleine et entière de leur choix. Cependant, le fait important soumis au Conseil est que l'occupation doit prendre fin, que l'expansion territoriale ne doit pas se cacher derrière un semblant d'arguments juridiques, que le Conseil de sécurité doit prendre en main la cause des populations se trouvant sous occupation et qu'il doit agir de façon décisive pour mettre fin à cette occupation. C'est là le mandat de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers organes. C'est également là le mandat de la résolution du Conseil de sécurité que nous avons acceptée. Pour ce qui est de l'aspect juridique de la disposition relative au retrait, s'il

est possible de soutenir que l'interprétation du concept "non-acquisition de territoires par la force" – que nous acceptons, que l'Égypte accepte et que l'immense majorité des nations représentées à l'Organisation acceptent – est une question que nous pourrions peut-être mettre au point à un stade ultérieur, il est clair et évident pour le Conseil que l'expansion territoriale doit être repoussée et que le problème qui se pose à lui dans l'immédiat est d'agir de manière positive, de protéger la sérénité, la modération et le climat constructif du Conseil contre toute tentative de détourner son attention de la question principale et de le faire dévier de la dignité et de la retenue avec lesquelles il doit travailler. Nous avons devant nous une tâche positive à accomplir. En Jordanie, nous attendons des résultats positifs de la part de l'Organisation, résultats qui permettront d'instaurer la paix et la justice dans notre région. Et nous sommes déterminés à y parvenir.

133. Le **PRESIDENT** (*traduction du russe*) : L'orateur suivant est le représentant du Koweït, qui a demandé à exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

134. **M. BISHARA** (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Il est très regrettable et assez inopportun que je me présente ici en cette solennelle occasion immédiatement après que le principe le plus sacré du droit international a été violé. Le caractère sacré des Etats vient juste d'être violé. Le président Eisenhower, en février 1957, a déclaré : "Une nation qui attaque et occupe un territoire étranger malgré la réprobation des Nations Unies doit-elle être autorisée à imposer des conditions pour son propre retrait ? Si nous convenons que l'attaque armée peut normalement permettre à l'assaillant de parvenir à ses fins, je crains alors que nous ne fassions régresser l'ordre international." Je crains fort, moi, que nous ne soyons sur le point de bouleverser l'ordre international établi. Que ces mots résonnent clairement dans l'esprit de feu le Président des Etats-Unis qui repose paisiblement dans sa tombe.

135. En fait, à l'origine je suis venu ici pour poser quelques questions au représentant d'Israël assis à ma droite, mais il est trop tard maintenant après la violation, la déformation et la diffamation des principes les plus sacrés. Toutefois, je voudrais parler sur un point. Chaque fois que l'on fait mention des droits des Palestiniens, on voit émerger soudainement les droits des Juifs. J'ai écouté avec intérêt la déclaration du représentant d'Israël. Je pense, moi, que cette salle est déjà saturée de déclarations véhémentes et émotionnelles à propos des droits des Juifs. Mais il est étrange que les porte-parole qui défendent si ardemment, si éloquemment et avec tant d'émotion les droits des Juifs n'aient jamais fait mention des droits des Palestiniens. L'injustice contre les Arabes ou les Juifs engendre la même amertume et suscite les mêmes revendications. Mais faut-il donc soulager le sort des Juifs en infligeant de nouvelles souffrances aux Palestiniens ? Est-ce que les Palestiniens sont moins humains que les Juifs ? Est-ce que les souffrances des Juifs justifient celles des Palestiniens ? Ce sont là des questions graves qu'il faut déterminer et régler avec soin. Les Palestiniens ont le même droit de vivre dans la dignité et dans des conditions dignes

d'êtres humains. Il n'y aura pas le moindre espoir de paix si par "droits des Juifs" on entend "déni des droits des Palestiniens".

136. Le professeur Arnold Toynbee a dit :

"Le bien et le mal sont les mêmes en Palestine qu'ailleurs. Ce qui est particulier au conflit palestinien c'est que le monde a entendu celui qui a commis le crime mais est resté sourd aux cris des victimes."

137. Le journal *The New York Times*, le 18 mai 1973, a rapporté qu'au cours d'une interview de quelques Palestiniens l'un d'entre eux avait déclaré :

"Ils disent que *Shalom* veut dire paix. Ils vous expulsent, ils vous prennent ce que vous avez et ils vous disent *Shalom*. Qu'ils me rendent ma maison et mes terres, et alors moi aussi je leur dirai *Shalom*."

Un autre a déclaré :

"Je suis rentré l'année dernière. On m'a dit que je ne pouvais revenir dans mes vergers, qui étaient en mauvais état, parce qu'ils étaient dans une zone militaire. Elle était entourée d'une grande clôture. Dans ma maison de famille j'ai trouvé des Juifs immigrants roumains qui occupaient une pièce par famille. On m'a dit de m'en aller."

138. C'est cette intensité de sentiments chez le peuple palestinien pour leur patrie qui doit donner l'alarme. Toute recherche de justice sera futile tant qu'on ne tiendra pas sérieusement compte des souffrances des Palestiniens et qu'on ne les fera pas disparaître.

139. Feu M. Judah Magnes — qui a été qualifié de grand sioniste par le président Weizmann et qui fut à un moment donné recteur de l'Université hébraïque de Jérusalem a écrit :

"En ce qui me concerne je ne suis pas prêt à réaliser la justice pour les Juifs au moyen de l'injustice pour les Arabes... Je considérerais comme une injustice le fait de placer les Arabes sous un régime juif sans leur consentement."

140. M. Tetley, attaché culturel de l'ambassade des Etats-Unis en Israël en 1948 écrivait, le 17 septembre 1972, dans le *Christian Science Monitor* :

"La tragédie de la Palestine est devenue une bombe à retardement beaucoup trop dangereuse pour que le monde puisse se permettre une attitude simpliste ou accepter des points de vue partisans. Quoi qu'il en coûte, il nous faut regarder bien en face la situation au Moyen-Orient. Ne pas le faire serait s'abandonner à une folie effrayante.

"C'est l'injustice profonde d'avoir privé un peuple, les Palestiniens, de leur patrie qui est à l'origine de ces actes d'horreur. Nous devons corriger cette injustice et l'éliminer."

141. On a parlé de mon pays à propos de la résolution 242 (1967), et je pense que je n'ai jamais été aussi

convaincu qu'aujourd'hui de la justesse de notre politique. Nous avons toujours soutenu que la résolution 242 (1967) ne nous concernait pas directement — nous sommes à des milliers de kilomètres de la région — et nous maintenons cette politique. Aujourd'hui, je voudrais réaffirmer que nous n'accepterons et ne tolérerons jamais, que l'on viole le principe sacré de la non-acquisition de territoire par la force.

142. Je conclurai — cela est digne d'être souligné — en citant un passage intéressant d'un article écrit par le professeur Yehoshua Areili, directeur du département d'histoire à l'Université hébraïque de Jérusalem. Il écrit — et cela est rapporté dans la *New York Review* du 31 août 1972 :

"C'est cette politique, cet opportunisme à courte vue, cette manipulation de la situation internationale, que beaucoup appellent "réalisme perspicace", ou encore "*Realpolitik*" — il parlait bien sûr de la politique d'Israël. "C'est là le type de diplomatie qui a conduit le monde des dix-neuvième et vingtième siècles au bord de l'auto-destruction à la suite de guerres et de confrontations incessantes accompagnées d'une violence continue de toutes parts."

143. Le PRESIDENT (*traduction du russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

144. M. ABDEL MEGUID (Egypte) : La logique du représentant d'Israël nous étonne pour dire le moins. Il parle de frontières sûres et reconnues pour Israël. De quelles frontières parle-t-il : celles de 1947, celles de 1948, celles de 1949, celles de 1956 ou celles de 1967 ? Lorsque certains Etats ont reconnu l'Etat d'Israël, ils l'ont reconnu avec des frontières qui avaient été définies dans le plan de partage, c'est-à-dire à l'intérieur d'un territoire qui lui était alloué par une résolution de l'Organisation des Nations Unies, et rien de plus.

145. Le représentant d'Israël ne comprend pas cela. Il parle de frontières qui, je crois, se gonflent chaque jour et chaque année, car nous sommes en présence d'un Etat dont les frontières sont en mutation constante. Et cette mutation doit se faire aux dépens de ses voisins, c'est-à-dire aux dépens de la Syrie, de la Jordanie et de l'Egypte. Telle est la logique israélienne !

146. Quelle est, à ce sujet, la question qui doit être posée au Conseil de sécurité ? Ce n'est pas celle de l'interprétation de la résolution 242 (1967); il s'agit plutôt de se demander si le Conseil de sécurité peut sanctionner l'acquisition de territoires par la force. Peut-il partager l'Egypte, la Syrie et la Jordanie et les donner à Israël ? Si le principe de l'agrandissement territorial était accepté, je n'ai pas besoin de souligner toutes les conséquences néfastes qui en découleraient pour l'ordre international instauré par la Charte. Deux guerres mondiales ont eu lieu spécifiquement pour faire échec à ce principe dont Israël devient le champion unique. Je suis sûr que les membres du Conseil prendront note des déclarations du représentant d'Israël et

condamneront cette attitude contraire à la Charte et aux principes du droit international.

147. Le PRESIDENT (*traduction du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie Saoudite, qui a demandé à exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et lui donne la parole.

148. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, monsieur le Président, de m'autoriser à prendre la parole, non point pour faire une déclaration au nom de mon gouvernement, mais pour exercer mon droit de réponse en tant que quelqu'un qui a été personnellement témoin, non seulement du partage de la Palestine en 1947, mais également de la manière dont ce que l'on appelle la résolution 242 (1967) a été "confec-tionnée" dans cette salle par certains membres du Conseil. Comme M. Tekoah s'est attardé sur son interprétation multiforme de cette résolution, je me vois obligé de dire au Conseil ce qui s'est passé dans les coulisses, plutôt que de m'adonner au genre de platitudes énoncées par M. Tekoah qui citait des présidents, des ministres des affaires étrangères, des auteurs, des ambassadeurs, provenant surtout des pays qui avaient été partisans de la création de l'Etat d'Israël.

149. Si ma mémoire est bonne, je crois que M. Tekoah a parlé d'Arthur Goldberg, qui fut autrefois notre collègue, et aussi de M. Rostow, qui fut conseiller du Président des Etats-Unis de l'époque. Il était au Département d'Etat et occupait une haute fonction dans le Gouvernement américain.

150. Je ne veux pas entrer profondément dans les détails, mais une fois, j'ai assisté à une réunion avec feu le président Johnson à Washington alors que l'un des ministres de Sa Majesté avait été convié à voir le Président à l'occasion d'une autre crise du Moyen-Orient. Je me rappelle — et ceci est pour le procès-verbal — que Sa Majesté avait demandé que personne ne soit présent, sauf son ambassadeur à Washington, le ministre venu de l'étranger et moi-même.

151. Mais on avait fait pression sur le président Johnson lui-même pour que l'un de ses aides — je ne vais nommer personne — soit présent. Et c'est pourquoi cette réunion n'a abouti à rien. Nous n'avons même pas pu parler librement avec le Président parce que l'aide qui était là était un sioniste.

152. Je dois faire une mise au point. Lorsque M. Goldberg, que j'ai connu — et mes rapports personnels avec lui étaient excellents — a été nommé ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, un grand nombre de mes collègues m'ont dit que M. Goldberg était un sioniste avéré, et je leur ai dit : "M. Goldberg est le représentant des Etats-Unis; après tout, ses idées et ses croyances n'ont pas à nous concerner." Mais il y avait un malaise parmi mes collègues arabes et ils m'ont dit : "Vous êtes notre doyen; pourriez-vous veiller à ce que M. Goldberg, en tant que représentant des Etats-Unis, ne profite pas de ses fonctions, consciemment ou inconsciemment, pour servir la cause du sionisme au Moyen-Orient ?"

153. C'était pour moi une tâche très difficile. Mais je me rappelle une séance de ce conseil réuni pour essayer de traiter la question du Viet-Nam ou une question semblable — je ne veux pas que l'on me reproche une défaillance de mémoire — au cours de laquelle j'ai parlé à M. Goldberg. C'était quelques semaines seulement après sa nomination. Il m'a assuré qu'il n'allait pas confondre sa qualité de représentant des Etats-Unis avec des questions qui pourraient mettre en cause ses préférences personnelles. Il m'a dit ou, en tout cas, il m'a laissé entendre, sans le dire expressément, qu'il n'était pas sioniste.

154. Lorsque personnellement, par la suite, j'ai eu à m'opposer à M. Goldberg et à mon ami lord Caradon, qui représentait alors le Royaume-Uni, et à d'autres encore, quand on m'a montré le projet de résolution, j'ai dit qu'il me rappelait l'expression "foyer national" qui, du temps de Balfour, avait été choisie judicieusement. Et pour quoi faire ? Pour que la notion reste fluide, à l'époque, de manière à convenir à l'impérialisme britannique d'alors; car s'il n'y avait pas eu les sionistes, la Grande-Bretagne aurait été battue par l'Allemagne en 1917.

155. Qui a poussé les Etats-Unis à entrer dans la première guerre mondiale ? Les annales sont là. Les historiens les ont écrites. Je ne vais pas répéter ce qui s'est passé. Mais je ne veux pas me lancer dans une digression : l'expression "foyer national" a été acceptée par les Rothschild, qui avaient peur, si l'on employait le mot "Etat" ou l'expression "Etat juif", qu'un jour peut-être les Britanniques en auraient assez des activités sionistes et diraient aux Rothschild : "Vous êtes juifs, allez donc en Palestine, vous avez un Etat là-bas."

156. Les Rothschild étaient assez avisés pour faire accepter par Balfour l'expression "foyer national". Et maintenant, au lieu de "foyer national", nous avons un parallèle dans le texte anglais de la résolution 242 (1967), dans l'article défini "the" : "the territories", ou simplement "territories". C'est le cœur du problème, comme si toute la question du Moyen-Orient tournait autour de l'absence ou de la présence de cet article.

157. Pourquoi ne pas nous le dire, monsieur Tekoah ? Moi, je n'ai pas de citations. Je parle de mémoire : je m'occupe de la question depuis l'âge de 17 ans. Je n'ai pas besoin de citer, j'ai vécu la question. Vous parlez d'antisémitisme; or nous sommes sémites ! Mais il s'agit ici d'un mouvement colonialiste né en Europe centrale et en Europe orientale. Ses tenants ne sont pas plus sémites que moi je ne suis bouddhiste. Pour être juste envers vous, les dirigeants d'Israël comme d'autres sont des laïques.

158. Mais vous jouez des sentiments de vos coreligionnaires pour en tirer profit. A quelles fins ? Pour établir dans cette partie importante du monde une base d'expansion économique, non seulement pour le Moyen-Orient, mais pour l'Asie tout entière, jusqu'à ce que vous arriviez aux frontières de la Chine. En Afrique, vous voulez être le centre bancaire, le centre industriel et commercial. Vous ne voulez pas seulement une paix politique, vous voulez une paix économique. Et vous êtes habiles. Après tout, les Juifs ont toujours été une minorité; ils étaient mis au défi de la faire.

159. Je me souviens d'un Juif qui, à Londres, m'a raconté une histoire il y a bien longtemps. C'était le fils d'un tailleur. Ce n'était pas de son père qu'il s'agissait, mais il m'a dit qu'il y avait un tailleur juif dont le fils, comme tous les fils juifs, avait été envoyé, à la sueur du front de son père, dans une université pour y faire des études. Puis il était parti dans le monde, et le tailleur lui avait dit : "Mon fils, j'ai travaillé dur, va dans le monde et gagne de l'argent. Gagne-le honnêtement si tu peux, mais si tu ne peux pas, gagne-le quand même." Et vous, vous voulez rester au Moyen-Orient quand même.

160. Personne ne vous chasse du Moyen-Orient. C'est vous qui en avez chassé le peuple de Palestine. Oubliez qu'il s'agit d'Arabes. Il s'agit du peuple autochtone de Palestine. La dernière fois je vous ai dit, monsieur Tekoah, de l'autre côté de la table, que les recherches que j'avais faites en toute modestie montraient que beaucoup de ces Palestiniens avaient été des juifs à l'origine, avant d'adhérer au christianisme et plus tard à l'islam, et que la diaspora ne comprenait pas l'ensemble de la population de Palestine, mais les secteurs riches et influents à l'époque de Rome, après la destruction du Temple.

161. C'est exactement ce qui s'est produit, malheureusement, au temps d'Hitler. Qui a quitté l'Allemagne alors ? Ce furent les riches et les personnalités influentes. Il n'y aurait plus eu de Juifs à persécuter, à maltraiter ou à assassiner si les autres étaient partis. Vous avez toujours exploité la Diaspora depuis les jours de M. Shertok, qui s'est appelé plus tard Sharett, et que j'ai d'ailleurs connu. "Nous sommes les Juifs du monde, nous sommes persécutés et nous devons revenir", avez-vous dit. Mais je vous ai dit alors que ce mouvement, le sionisme, n'était pas un mouvement de "nos" Juifs, qui sont Arabes comme nous, qui parlent arabe et non pas yiddish. C'est un mouvement qui s'est servi du judaïsme pour en faire un motif de fin politique et économique et, comme je l'ai dit maintes fois, la politique tourne autour de l'économie. Vous m'avez dit vous-même une fois, monsieur le Président : "C'est Marx", et je vous ai répondu : "C'était bien avant Marx; cela n'a rien à voir avec Marx." Ces gens veulent la Palestine en tant que base de développement économique et financier sur trois continents et qui s'étende au-delà de l'Atlantique et jusqu'aux Etats-Unis. Pourquoi vous, mon bon ami, le représentant des Etats-Unis, ne demandez-vous pas que New York devienne le cinquante et unième Etat de votre pays ? Je suis sûr que beaucoup de Juifs d'Israël y viendraient. Pourquoi les aider à 6 000 miles de vos rives ? Croyez-vous servir vos intérêts ? Bien sûr, ils ont noyauté votre parlement. Il y a 78 sénateurs en faveur de qui ? d'Israël. M. Fulbright a été cité par mon ami, le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte. Je puis faire la citation textuellement : "C'est une voix qui crie, seule, dans le désert." Qu'est-ce que nous vous avons fait; à vous, Etats-Unis ? Nous ne vous avons rien fait. Pourquoi envoyez-vous des avions Phantom et d'autres armes pour châtier les Arabes ? Pour maintenir l'équilibre de puissance ? Lequel ? Entre vous et l'Union soviétique ? Mais vous êtes en bons termes avec l'Union soviétique ! M. Brejnev va venir, et je crois que nous interromprons toutes nos séances alors en attendant que M. Nixon et M. Brejnev parviennent ou non à un accord.

162. Pourquoi serions-nous les victimes de cet accord ou de ce désaccord ? Et mon ami, M. Jamieson, vos lieux communs me rappellent lord Salisbury, au dix-neuvième siècle. C'était si bien calculé, dans la meilleure tradition britannique. Vous ne nous avez rien appris. Je pensais que vous alliez venir ici, prendre M. Tekoah par le bras, l'amener à M. El-Zayyat et leur dire : "Embrassez-vous; tout est fini." C'est la façon dont vous avez agi. Ce n'est plus un endroit sérieux ici.

163. On dit parfois des choses en ayant l'air de plaisanter; mais, en fait, on les dit sérieusement. J'ai dit cela à propos de la question du Liban, qui a été portée devant le Conseil. Il est du devoir des Etats-Unis et de l'Union soviétique de mettre fin à ce conflit, que M. Brejnev et M. Nixon se mettent d'accord ou non sur une politique concertée. J'ai dit cela une autre fois où j'ai pris la parole, et mon ami l'ambassadeur Huang, qui se trouvait être mon voisin à la table du Conseil, m'a laissé entendre clairement que les Chinois souhaiteraient que l'on fasse droit aux revendications arabes. Mais, après tout, il appartient aux deux pays de décider. Les Chinois ne s'arrogent pas le titre de superpuissance; mais, que cela vous plaise ou non, vous Américains et Russes, vous vous trouvez être des superpuissances dans notre région. Pourquoi ne parvenez-vous pas à un accord ? Pourquoi devons-nous être les victimes ? Pourquoi, comme je l'ai déjà dit, devons-nous être des pions sur un échiquier où il ne s'agit pas de morceaux de bois, mais de la destinée des nations, y compris les Juifs, parce que, après tout, les Juifs sont des êtres humains ? Ne vous trompez pas : nous n'avons pas de mauvaises intentions.

164. Quelqu'un — je ne dirai pas qui — m'a demandé ce matin : "Que se passe-t-il ? Y a-t-il quelque chose de nouveau ?" J'ai dit : "Oui, il y a une révolution." Il m'a demandé : "Où ?" J'ai dit : "Au Conseil de sécurité : la révolution d'une roue qui tourne, tourne et tourne encore et, en raison de l'attitude d'obstruction de ceux qui ont usurpé la Terre sainte, ne tire ni eau ni pétrole, mais remue simplement de l'air chaud."

165. J'ai été ici, mon cher ami monsieur Malik, depuis le commencement et j'ai eu l'honneur de vous connaître en tant que personne. Il me faut le courage de vous demander la permission d'être franc. Parce que des paroles qui ont été employées maintes fois, des clichés, des phrases stéréotypées, finiront par mener l'Organisation à sa perte, à moins qu'il n'y ait une volonté de changement, et qu'il n'y ait un changement parmi les principales puissances qui exercent leur influence dans le monde.

166. N'avons-nous pas vu ce qui s'est passé après les partages de la première guerre mondiale, partages qui se sont soldés par un échec. Est-ce que nous n'avons pas constaté ce qui s'est passé avant la fin de la seconde guerre mondiale, ce que ces partages ont provoqué de troubles, de guerres comme celles qui ont eu lieu en Corée, au Viet-Nam, en Palestine ? Je ne sais pas ce que, un jour, à moins que les puissances mondiales n'acquiescent quelque sagesse, cela pourra donner en Allemagne, qui a été aussi partagée.

167. Les sionistes sont-ils pénétrés d'un désir de paix ? Nous n'avons pas la naïveté de le croire. Vous, monsieur le Président, et moi, nous ne sommes pas spécialistes en questions militaires; mais tout le monde sait que les frontières, avec cinq milles de plus ou cinq milles de moins, ne représentent pas grand-chose étant donné les armes modernes perfectionnées actuelles, les missiles, les avions supersoniques — des avions comme celui que vous avez abattu, un U-2, vous vous en souvenez ? — des avions qui vont jusqu'à je ne sais quelle altitude dans l'espace. Qu'est-ce qu'une ligne ? C'est un prétexte que de parler de frontières sûres.

168. Mais ces sionistes sont venus d'Europe, et d'Amérique aussi, bien sûr; ils ont pénétré dans tous les milieux scientifiques; ils ont tous les brevets et toutes les inventions. Et ils ont peur de nous, les Arabes, parce que si les frontières sont reconnues comme elles l'avaient été avant 1967, la sécurité d'Israël se dissipera comme la vapeur ! De qui se moque-t-on ? J'apprends que vous fabriquez des avions là-bas. Vous avez des fusées. Montrez votre bonne volonté. Mais vous ne voulez pas.

169. Les sionistes font pression sur votre pays, monsieur le Président, pour que vous leur envoyiez des immigrants. Je me demande parfois si les immigrants russes ne vont pas devenir des pilotes et piloter les avions Phantom des Etats-Unis pour nous châtier. Riez, oui, vous pouvez rire : vous êtes à 9 000 kilomètres de chez nous, monsieur le représentant des Etats-Unis. Je suis arabe et j'ai le droit de vous dire ce que nous pensons. Je représente la morale de mon peuple.

170. Vous êtes là, contents de vous, satisfaits. Vous êtes tous honorables, comme je l'ai répété à maintes reprises, mais liés par la trame serrée des instructions de ceux qui sont derrière vous. Et nous, non seulement de l'orient arabe, mais du monde musulman, car si vous tracez une ligne du Maroc jusqu'aux confins de la Chine, vous verrez que c'est un monde musulman, nous demandons : pourquoi cette enclave qui a été baptisée Israël ? Vous voulez une raison d'être à votre intervention dans la région. Vous n'avez pas besoin de cela. Demandez-nous ce que vous voulez. Vous voulez du pétrole ? Nous vous en vendons. Vous en faites une grande affaire dans vos journaux. Pétrole, pétrole, 1980 !

171. Je vous ai dit l'autre jour ici, au Conseil, que ce n'est pas seulement la monnaie américaine qui a faibli : les monnaies européennes également. Pour le rouble, je ne sais pas. Mais les monnaies occidentales ont faibli. Pourquoi ? En raison des pressions démographiques; en raison des deux guerres mondiales; et aussi parce que, après la seconde guerre mondiale, il y a eu deux autres guerres. Et ici, la presse, qui dans une grande mesure est maniée sinon possédée par les sionistes, dit que les Arabes créent une crise monétaire et qu'en 1980, ils pourront étrangler les Etats-Unis en raison de la crise des carburants.

172. Votre monnaie — que ce soit en Europe ou ici — faiblit parce que vous vous êtes lancés dans des aventures militaires qui vous ont conduits à la faillite en tant que nation. Vous aviez des territoires coloniaux que vous ne

pouviez plus contrôler, si ce n'est à un très grand prix. Mais vous créez certaines impressions. Pour tromper qui ? Les peuples du monde ? Or les peuples du monde ne se laisseront pas bernier. Les peuples du monde se réveilleront un jour, et alors... J'espère que je ne serai plus en vie pour constater que le comportement arriviste et ambitieux des sionistes a fini par faire des Juifs des boucs émissaires. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire — bien que vous n'avez pas été coupables de certains maux dont souffre le monde. On dit : "Ces Juifs, ce sont toujours eux qui ont été la cause des ennuis." Vous êtes une minorité dans le monde et vous avez créé un problème mondial. Parbleu ! chaque jour, lorsqu'on lit le journal, il n'est question que de sionisme. Il tient 10, 15, 20 p. 100 de la place dans les journaux, et vous êtes 16 millions à peu près dans le monde. Les gens en ont assez. Partout dans le monde, les gens en ont assez.

173. Je dois parler de manière peu orthodoxe, non pas avec des déclarations ou des réponses préfabriquées et préparées d'avance, comme c'est trop souvent le cas ici. Qu'allons-nous faire ? J'entends des rumeurs selon lesquelles le Conseil va créer un groupe d'étude. Rappelez-vous ce que Clemenceau a dit une fois. Il a dit : "Si vous voulez enterrer une question, vous n'avez qu'à créer une commission et la lui renvoyer". Il y aura un groupe d'étude. Il y aura des gens qui étudieront la question de savoir si, dans la résolution 242 (1967), l'on a voulu dire, en anglais, "the territories" ou "territories" occupés. Et on tournera en rond jusqu'à en être étourdi.

174. Mais il n'y aura pas de paix — et je dis cela humblement, comme quelqu'un qui avait espéré que nous parviendrions à la paix dans le monde après deux guerres mondiales — tant que nous nous en tiendrons aux vieilles règles de la politique de la puissance et de l'équilibre des forces, quels que soient les pays en cause, grands ou petits. Car, après tout, les petits pays singent les grands, malheureusement. Je vous avertis qu'il n'y aura aucune chance de paix, à moins que les deux principales puissances ne se mettent d'accord. Nous ne voulons pas exercer de pression, car nous sommes contre toute pression. Donc, pas de pression pour persuader les sionistes qu'il n'est ni dans leur intérêt ni dans celui de la paix mondiale de continuer dans la voie qu'ils ont tracée.

175. Après tout, les sionistes ne sont pas une exception. Ils sont ivres de pouvoir. J'ai mentionné trois points dans mes déclarations devant l'Assemblée générale, lorsque U Thant m'a demandé de parler à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les gens luttent pour trois choses. Il ne s'agit pas de droits égaux, ce sont là des privilèges. Mais d'avoir plus de richesses que son voisin. Les sionistes sont riches. Ils ont mille millionnaires qui se rendent en Israël et qui s'engagent chacun à verser un million de dollars. Cela fait un milliard de dollars. Pourquoi ? Pour les mettre en banque là-bas ? Pour exploiter les terres occupées, pour mettre la main dessus, comme on dit en arabe.

176. L'autre chose qui meut les gens, c'est la puissance. Or les sionistes sont ivres de puissance. J'ai dit qu'ils ne

formaient pas, à cet égard, une exception. Ce sont des hommes. Et lorsque vous avez la puissance, il y a la gloire, la gloire, alléluia !

177. Soixante-quinze mille personnes ont défilé hier dans les rues de New York et l'ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis a salué la parade. Voilà ! Etats-Unis, ouvrez les portes de New York et appelez la ville Jew York. Je vivrai donc ici et mangerai de la nourriture kosher avec vous. Mais vous les envoyez chez nous, de sorte qu'à la longue, c'est eux et nous qui en souffrons. Pas moi personnellement, mais l'homme de la rue. Pas M. Tekoah, ni les dirigeants d'Israël, car lorsque les choses commencent à chauffer, ceux qui sont riches, ceux qui sont influents, s'en vont, comme ils l'ont fait en Allemagne et ailleurs, qu'il s'agisse de Juifs ou de gentils. Je parle ici simplement pour des raisons humanitaires. Les Juifs sont des êtres humains. Nous ne voulons pas les voir souffrir. Mais nous ne voulons pas non plus les voir nous marcher sur les pieds et nous exploiter. Pourquoi craignons-nous cette exploitation ? Je me rappelle être venu dans ce pays en 1939 et avoir demandé à un banquier, par curiosité : "Ici, dans cette ville, les Juifs, qui sont en grand nombre, possèdent-ils des biens immobiliers ?" Il m'a répondu : "Non, ils préfèrent le liquide." Or, 33 ans plus tard, presque les trois quarts des gratte-ciel leur appartiennent. Cela représente pour eux davantage de puissance.

178. Les sionistes auraient pu aller paisiblement en Palestine. S'ils avaient été vraiment animés par un sentiment religieux, ils auraient été reçus à bras ouverts. Mais ils voulaient un drapeau, ils voulaient un Etat, ils voulaient exploiter, ils voulaient développer. Ils parlent des avantages économiques qu'ils confèrent aux Arabes qui se trouvent rester en Palestine, sous leur autorité.

179. Nous ne vivons pas seulement de pain. Le progrès n'est pas nécessairement humain ; il peut être inhumain.

180. Un jour, vous souffrirez. Je ne dis pas cela à titre de prophétie, parce que cela viendra de vous-mêmes, lorsque vous serez trop ivres de puissance et de richesse. Et vous sollicitez des contributions du monde entier. J'ai ici un document que des Juifs m'ont envoyé. Ils sont contre les sionistes. Je ne vais pas vous lire intégralement ce document. Ce sont des Juifs qui s'appellent "Neiturei Karta of USA (Gardiens de la Ville sainte)". Il est dit dans ce document : "La propagande sioniste, ingénieuse, persistante, bien financée" — qui peut réfuter cela ? Et ce sont des Juifs qui l'ont écrit, non pas Baroody — "La propagande sioniste, ingénieuse, persistante, bien financée, a réussi à induire en erreur de nombreux Américains, qu'ils soient juifs ou non." Et si vous les laissez faire, ils en feront autant en Union soviétique.

"Nous, Juifs, estimons donc nécessaire de déclarer solennellement :

"1) Les Juifs n'ont pas besoin, à notre époque, d'un Etat à eux. La création d'un tel Etat "juif" moderne constitue une grave violation des traditions et de la loi juives..."

Je ne vais pas lire le paragraphe tout entier.

"2) Les Juifs sont contraints, par leurs lois religieuses, d'être loyaux à l'égard du pays dont ils sont citoyens."

181. J'ai demandé, un jour, à deux sénateurs — je ne les nommerai pas, car je ne veux pas les gêner — et notamment à l'un d'entre eux, que je connaissais depuis des années : "Etes-vous américain ou israélien ?" Il a répondu : "Je suis juif et je suis pour Israël ; mais je suis américain." Je lui ai demandé : "Comment pouvez-vous avoir cette double obéissance ?" Et l'autre sénateur m'en a dit autant. Je n'invente rien.

182. Le document se poursuit ainsi :

"3) Les Juifs qui sont loyaux à l'égard de leur foi et de leurs traditions n'ont rien à faire avec les sionistes qui se livrent à des boycottages contre des entreprises individuelles ou contre des nations entières..."

"Les politiciens sionistes et leurs adeptes ne parlent pas pour le peuple juif : en fait, la conspiration sioniste contre la tradition et la Loi juives fait du sionisme — et de toutes ses activités et entités — le véritable ennemi du peuple juif aujourd'hui."

183. Un dernier mot, car le temps presse. Mais, après tout, je me souviens que nous avons siégé beaucoup plus longtemps sur d'autres questions qui n'avaient pas la même importance que la question du Moyen-Orient. Je voudrais aborder l'argument religieux. M. Tekoah a dit, à plusieurs reprises — et je me rappelle que M. Eban a dit la même chose lorsqu'il discourait devant l'Assemblée générale, et certains de ses collègues ont fait de même au sein de ce Conseil : "Dieu nous a donné la Palestine." Je leur ai rappelé que la Palestine était habitée par les Sémites, les Cananéens, qui étaient apparentés aux anciens Hébreux. Le mot "juif" vient du quatrième fils de Jacob, dont le nom était Juda. C'est pourquoi on les appelait des Hébreux : *Abara*. Je peux me tromper, mais je crois qu'*abara* signifie "traverser" : ils ont traversé les terres et les rivières, les *Abranein*, les Hébreux. Ils ont conquis Jericho. Je crois que c'est Josué qui a pris Jericho. Jérusalem existait déjà. Elle s'appelait ainsi avant leur venue en Palestine — je veux dire celle de nos Juifs. Ne parlons pas des Juifs kazars qui sont venus d'Europe et se sont convertis au judaïsme au huitième siècle. Ils n'avaient aucun rapport avec la région. Jérusalem était appelée *Yuru Salem*, *Salim*, *Shalom*, *Salem* : ces mots ont tous la même racine.

184. Les sionistes revendiquent Jérusalem, et Jérusalem existait avant nos Juifs, qui ne prétendent pas être des sionistes politiques, mais qui sont des sionistes en esprit, comme ceux que j'ai cités.

185. C'est l'argument géographique. L'argument religieux est : "Dieu nous a donné la Palestine, la Terre sainte." Et ils savent qu'Israël et Juda ont existé un millier d'années environ avant la venue du Christ, comme de petites enclaves. Et puis les Romains sont venus. Je ne veux pas entrer dans les détails concernant l'histoire de cette région. Mais une chose est certaine : Dieu ne distribue pas la terre à un peuple quelconque. S'il procédait ainsi, il ferait lui-même de la discrimination. Et puis, le roi David, qui est un

prophète pour nous tous dans cette région — Nabi Daoud, comme nous l'appelons en arabe — a dit : "La terre appartient à Dieu, dans sa plénitude." Et certains d'entre vous parlent ici de la résolution 242 (1967) comme si c'était le onzième commandement de Moïse. Qu'est-ce que toutes ces arguties, si je puis employer ce terme ? Qui leurrons-nous ? Pas nous-mêmes, qui sommes des gentlemen d'une grande intelligence. Vous devez l'être, ou alors vos gouvernements ne vous auraient pas envoyés ici pour occuper l'un des plus importants postes diplomatiques : celui de représentant auprès de l'Organisation des Nations Unies !

186. Il se trouve y avoir trois religions monothéistes : le judaïsme, le christianisme et l'islam. Et Jérusalem en Terre sainte, comme beaucoup l'appellent, est sainte pour les trois religions.

187. En vertu de quel étalon parlez-vous ici de démocratie, démocratie, démocratie ? En vertu de quel étalon démocratique 16 millions de Juifs doivent-ils posséder la terre et 600 ou 700 millions de musulmans ne pas la posséder, et un milliard de chrétiens n'ont aucune autorité sur la terre ? Par quel processus démocratique ?

188. Et maintenant les sionistes se servent du judaïsme — une noble religion, remarquez — comme d'une motivation à des fins politiques et économiques. "Et Dieu nous a donné la Palestine." Montrez-nous donc les titres de propriété ! Montrez-nous donc le sceau ! Vous nous dites maintenant que ce n'est pas l'Organisation des Nations Unies qui a fait naître Israël.

189. Mais qui l'a créé ? Vous dites avoir retrouvé le pays que vous aviez perdu. Mais je vous ai dit que les Juifs étaient originaires d'Ur et de la Chaldée. Qu'est-ce qui vous retiendra de vous étendre un jour jusqu'à l'Irak occidental, en proclamant : "Abraham, le patriarche de nous tous" — il est aussi un patriarche, pour nous, musulmans — "venait de là, de sorte que c'est terre sacrée, que nous devons posséder l'Irak occidental ! " Ou encore : "A une époque, Moïse" — c'était un Egyptien, ne l'oubliez pas — "vivait dans la vallée du Nil, de sorte qu'il nous faut traverser le canal ! " Et peut-être découvrirez-vous ensuite que quelqu'un a écrit des fragments du Talmud à Khaybar, qui se trouve en Arabie Saoudite, de sorte que ce sera là une autre terre sacrée encore. Mais tous ces raisonnements et toutes ces excuses sont sans valeur.

190. Vous, messieurs Tekoah et Eban, vous êtes tous très instruits. Vous savez bien au tréfonds de vous-mêmes que ce sont des méthodes que vous employez pour laver les cerveaux et endoctriner. Qui ? Les gens simples, les gens croyants. Pour être juste, croyant à quoi ? Vous le faites pour qu'ils se rendent là-bas et contribuent à la mise en valeur de l'Asie, de l'Afrique et, éventuellement, de l'Europe. Vous voulez les utiliser. Prenez les Rothschild et les Montagu. Je crois que les Montagu ont anglicisé leur nom. Les Montagu, de mon temps, étaient gouverneurs de la Banque d'Angleterre. Mon collègue du Royaume-Uni peut me corriger, il est jeune : je crois qu'il y a environ 90 membres du Parlement britannique qui sont juifs. Ici, aux

Etats-Unis, ils n'ont pas besoin d'être juifs. Soixante-dix-huit sénateurs brandissent le drapeau d'Israël au Congrès des Etats-Unis. Pourquoi, vous, mon collègue des Etats-Unis, ne faites-vous pas de New York le cinquante et unième Etat et vous verrez combien de sionistes viendront ici. Les pressions exercées sur nous s'atténueront et vous mettrez l'étoile de David comme cinquante et unième étoile au drapeau. Pourquoi pas ? Il y avait 13 étoiles au départ et, ensuite, vous avez pris le Texas aux Mexicains et vous avez acheté la Louisiane à la France. Pourquoi riez-vous ? J'aimerais bien rire avec vous pour atténuer la tension, car la situation est tendue.

191. Mais ce n'est en vertu ni de l'argument religieux ni de ce que vous appelez l'argument démocratique que les Israéliens peuvent prétendre à une autorité quelconque sur cette terre. Tout ce qu'ils veulent c'est la paix pour établir une base d'exploitation économique. C'est pour cette raison qu'ils ne veulent pas s'en aller. Ils ont investi des fonds sur les hauteurs du Golan; ils ont investi des fonds au Sinai; ils envisagent de construire des canaux sur le territoire égyptien. Ils veulent se servir d'une main-d'œuvre arabe à bon marché. Voilà ce qu'ils veulent. M. Tekoah dit qu'il n'y a rien de mal à cela parce que "notre niveau de vie est plus élevé". Et alors ? Regardez là où il existe un niveau de vie élevé. Regardez les *hot pants*. Regardez les normes qui accompagnent le progrès ! Le progrès ne veut pas dire culture ou civilisation. Cela peut vouloir dire détérioration et décadence, et nous ne voulons pas de décadence chez nous. Peut-être cela nous viendra-t-il un jour, mais pour l'instant, nous en avons eu assez.

192. Si vous voulez vivre avec nous en qualité de juifs, vous êtes les bienvenus. Mais venir en maîtres, chez nous... Ce n'est pas à moi de le dire, mais j'ai vu des jeunes et cela m'a beaucoup peiné de voir l'influence qu'exerçait sur eux la jeunesse palestinienne; et un jour ils rendront la tâche difficile à nos propres gouvernements. Ils se révolteront et l'anarchie s'installera. Que se passera-t-il alors pour le pétrole ? Que se passera-t-il alors sur les marchés mondiaux ? Ils exploseront peut-être en flammes. Personne ne sait ce qui se produira, et les sionistes peuvent donc interpréter la résolution 242 (1967) comme ils voudront. Voilà l'essentiel de la question. Mais ne nous apportez pas des réponses préfabriquées. Vous devriez savoir quelle est la vérité dans le tréfonds de votre cœur. Corrigez-moi si je me trompe.

193. Je vous prie de m'excuser d'avoir parlé si longtemps. J'ai peut-être profité des rapports personnels d'amitié qui m'unissent au Président et je le prie de m'excuser. En même temps, je voudrais présenter mes excuses aux membres du Conseil, qui ont fait preuve de beaucoup d'indulgence; et si d'une façon quelconque, directe ou indirecte, j'ai blessé les susceptibilités de mes collègues, ce n'était pas à dessein. Je crois que parfois la vérité est comme du sel sur une plaie; or rappelez-vous que le sel est un antiseptique excellent.

194. Le PRESIDENT (*traduction du russe*) : Avant de donner la parole au prochain orateur pour lui permettre d'exercer son droit de réponse, je ferai une remarque en ma qualité de représentant de l'UNION SOVIETIQUE. Le

représentant de l'Arabie Saoudite a lancé des appels très convaincants et, je dirais, très sincères, aux grandes puissances. Mais en tant qu'ami de longue date, je lui demanderai et lui conseillerai d'adresser plutôt ses appels aux protecteurs d'Israël. Nous n'en faisons pas partie.

195. En tant que PRESIDENT, je donne la parole au représentant d'Israël qui a exprimé pour la deuxième fois le désir d'exercer son droit de réponse.

196. M. TEKOA (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Comme vous le savez, j'ai demandé à user de mon droit de réponse avant de me rendre compte que l'orateur qui m'a précédé prendrait la parole. Je n'ai pas coutume de réagir à ses déclarations. Je laisse à ses collègues arabes le soin de le faire. Mais comme toujours, ses affirmations ont été le témoignage le plus convaincant de ce devant quoi se trouve Israël et des raisons pour lesquelles Israël doit agir pour défendre ses droits comme il le fait.

197. Je voudrais simplement faire une observation à la suite de la déclaration du représentant de l'Egypte, qui a parlé d'un processus constant d'expansion et de changements de frontières au Moyen-Orient. Ce que le représentant de l'Egypte n'a pas compris, ce qu'il a oublié, ce qui pourtant devrait lui être présent à l'esprit lorsqu'il parle, c'est que dans les relations entre Israël et les Etats arabes il n'y a jamais eu jusqu'à maintenant de frontières d'Etat. Il y

a eu une période de trêve en 1948, suivie d'une période d'armistice plus longue de 19 ans. Pendant la période de la trêve, nous avons été séparés par les lignes de trêve. Pendant le régime d'armistice, nous avons eu des lignes de démarcation d'armistice. Et maintenant nous sommes séparés par des lignes de cessez-le-feu. Ce sont des lignes provisoires militaires. C'est précisément en raison de l'absence de frontières d'Etat au Moyen-Orient jusqu'à maintenant que le monde entier s'attend que les Etats arabes et Israël arrivent enfin à un accord qui déterminera où passent des frontières d'Etat sûres et reconnues.

198. Nous attendons encore que l'Egypte et les autres gouvernements arabes indiquent qu'ils sont prêts à entamer des négociations afin d'arriver à cet accord.

199. Enfin, comme le représentant de l'Egypte a attribué à Israël diverses aspirations concernant l'emplacement final de ces frontières d'Etat, je lui dirai tout simplement de se reporter à un autre article de notre ami Hassinin Heykal, confident intime je crois du Président de l'Egypte, qui écrivait dans *Al Ahram* du 2 février 1968 :

“Qu'est-ce qui pourrait nous empêcher de déclarer que les frontières sûres et reconnues sont une synagogue juive à Tel Aviv et 10 mètres autour ? ”

La séance est levée à 19 h 20.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
